J. Pelletan
FRC 2705 B
30
Coll.
FRC
23615

D'UN ESPRIT DÉPARTEMENTAL,

PAR UN EMPLOYÉ DE LA PRÉFECTURE,

AU DÉPARTEMENT

DE LOIR ET CHER.

Ibi benè ubi Patria.

A BLOIS,
De l'Imprimerie de P. D. VERDIER, Imprimeur de la Préfecture,
rue Porte-Côté, n.° 10.

1807.

THE NEWBERRY
LIBRARY

A MONSIEUR

CORBIGNY,

PRÉFET DU DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le sentiment qui vous inspire pour la prospérité du Département confié à vos soins, un zèle si actif, un dévouement si entier et si soutenu, ne peut manquer d'être partagé par tous ceux que vous honorez de votre confiance, et que vous avez appelés à partager vos travaux.

C'est à ce titre, et animé par un pareil sentiment, que j'ai rédigé cet écrit dont l'objet est précisément de faire valoir ce sentiment même qui vous rend heureux, de le rendre universel, s'il est possible, et de le porter dans tous les cœurs au degré le plus désirable. Or, à qui puis-je

mieux offrir le fruit de mes réflexions en ce genre, qu'à celui que ce sentiment domine avec plus d'empire, qui en fait le mobile de toutes ses actions, et dont l'exemple et l'influence sont si puissans pour le naturaliser ou pour l'accroître dans tous ceux qui ont, directement ou indirectement, des rapports administratifs avec lui?

Veuillez donc bien, Monsieur le Préfet, en accepter l'hommage, et agréer en même temps l'assurance de mon attachement et de mon respect.

P.***

D'UN ESPRIT DÉPARTEMENTAL.

Ce qu'on entend par *Esprit public* une fois bien conçu, l'application que nous en faisons ici paraît toute simple, et l'expression dont nous nous servons s'explique d'elle-même. Nous pouvons donc nous dispenser de définir *l'Esprit départemental*; nous devons encore moins nous attacher à prouver combien il importe de le faire naître, et tout le bien dont il pourrait être la source; car qui peut révoquer cela en doute? Combien n'est-il pas désirable que les habitans d'une même contrée, déjà liés entre eux au moins par un magistrat commun, par des réglemens généraux et par le même mode d'administration, soient, sous tous les rapports de bien public et de prospérité intérieure, animés d'un même *esprit*, tellement que, dans un heureux accord d'affections, d'efforts et de soins, chacun d'eux concoure de tous ses moyens à l'avantage, à l'honneur et la gloire de la contrée dans son ensemble; tellement qu'un événement heureux ou malheureux arrivé à une extrémité du territoire, puisse affecter ceux qui habitent

l'extrémité contraire, presque au même degré que s'il avait eu lieu dans la commune où ils sont établis.

C'est par l'effet de cet attachement au sol natal, de cette confraternité touchante qui en lierait étroitement toutes les communes en corps, et tous leurs habitans en particulier, que se regardant comme co-associés et solidaires les uns des autres pour les privations comme pour les jouissances, pour les maux et pour les biens, ils mettraient à réparer les uns, à assurer et augmenter les autres, un interêt, une ardeur égale, sans trop examiner à quelle portion du territoire les communs sacrifices peuvent spécialement profiter, et doubleraient ainsi leurs ressources et leurs moyens de pouvoir. C'est alors que disparaîtraient ou que du moins deviendraient bien plus faciles à applanir les difficultés qui trop souvent peuvent naître du conflit des intérêts dans le répartement des contributions, dans l'assiette d'une imposition locale, et dans la fixation équitable de la portion contributoire de chaque partie intéressée. Alors peu disposés à quitter la terre natale pour tenter ailleurs la fortune, ou pour aller goûter dans la capitale des jouissances dont l'attrait sera nul ou considérablement affaibli, nos concitoyens, s'il leur faut un travail pour subsister, préféreront exercer leurs talens et leur industrie dans le pays qui les a vus naître; s'ils sont riches,

jaloux uniquement de conserver, d'améliorer le patrimoine de leurs pères, ils voudront jouir des dons de la fortune, mais sans quitter les objets de leurs plus douces affections. Ceux d'entre eux que la force des choses aurait contraints de s'en séparer, se croyant toujours dans un état d'exil, n'auraient pas de plus douce perspective que celle du retour au toît paternel; ils y reviendraient tôt ou tard jouir, au milieu de leurs concitoyens et de leurs proches, du fruit de leurs travaux. Alors aussi ne verrait-on pas plus souvent les riches citoyens offrir à la *chose départementale* de nobles tributs, désirer d'attacher leurs noms à quelque grand objet d'utilité générale, et par de grands sacrifices dans cette vue, assurer à eux et à leur postérité le plus beau titre de considération parmi les hommes, et un droit toujours existant à l'affection et la reconnaissance publiques? Alors enfin l'Administration, plus assurée et plus rapide dans sa marche, souvent même prévenue par l'expression du vœu public, ou par les offres généreuses des particuliers, n'aurait presque à s'occuper qu'à en diriger et régler l'emploi, de manière à le rendre toujours aussi utile et aussi honorable qu'il peut l'être.

Craindrait-on que cet esprit départemental, porté à un certain degré d'énergie, ne dégénérât en un esprit de corps ou de communauté, qui presque toujours n'est autre chose qu'un

égoïsme déguisé et rendu même plus actif par cet accord de volontés et cette identité de but qui lui donne toute l'apparence d'un esprit public? Cette crainte serait tout à fait chimérique; poussée trop loin, elle conduirait même à un système dangereux, absurde, et cela n'est pas difficile à prouver.

L'homme à chaque instant averti par la nature de se borner dans ses vœux et dans ses jouissances, aux objets qu'elle a mis à sa portée, est aussi naturellement disposé à y borner ses affections, dont la vivacité se mesure presque toujours sur le degré de proximité ou d'éloignement dans lequel il est de l'objet qui les excite. C'est ainsi que s'aimant lui-même, comme il est juste, plus que toute autre chose, c'est après lui sa famille qu'il affectionne, après sa famille la corporation dont il fait partie, puis sa ville natale, puis la contrée à laquelle cette ville appartient, puis le pays dont cette contrée est une dépendance. Communément il s'arrête à ce point : il lui faut certainement un effort de vertu et de raison pour pousser ses affections plus loin encore, et embrasser l'espèce humaine toute entière dans cette bienveillance cosmopolite dont les anciens n'ont eu aucun sentiment, dont la nécessité n'a même été profondément sentie que dans ces derniers temps, et que nous devons regarder comme un bienfait de cette philosophie moderne, par

nous déjà si indignement calomniée. Mais quelque précieux que soit ce *cosmopolisme*, il faut avouer que, de sa nature, il ne peut être le partage que de quelques grandes ames, et même que, comme mobile puissant et toujours actif, il n'est éminemment désirable que dans les chefs des nations; car eux seuls en peuvent profiter pour le bonheur du monde, et modifier en conséquence leur caractère et leur conduite politique.

Pour nous, *vulgus ignobile*, restons dans les bornes que la nature et notre position nous prescrivent, et s'il est vrai que toute affection s'affaiblit à mesure qu'elle s'étend, ne portons pas si loin les nôtres, pour le bien de ceux qui sont près de nous, et pour l'intérêt de notre bonheur même. Que conclure de là? c'est que dans un vaste empire, plus la distance qui sépare ses extrémités est grande, plus le lien qui les doit réunir est facile à rompre; moins aussi la chose publique en genéral, et ce qu'une portion de l'État éprouve en bien ou en mal, a de pouvoir pour nous affecter. Là cependant, comme dans l'État le plus resserré dans ses limites, un véritable *esprit public* peut se former sans doute; les grands événemens qui se sont passés et qui se passent encore sous nos yeux, le prouvent suffisamment; mais il importe que des divisions habilement ménagées, donnant à cet esprit public un objet immédiat, positif,

plus sensible et moins étendu, fassent naître des affections locales qui en deviennent les élémens nécessaires, et qui, comme les vertus de tous les jours sont la monnaie des grandes actions, soient aussi une monnaie à notre usage, dont le poids et le bon titre garantiront l'existence d'un grand capital toujours disponible au besoin. Si cette idée paraît raisonnable, point de doute que l'esprit départemental ne doive être chez nous l'élément naturel de l'esprit public français, et que l'amour que nous porterons à nos *concitoyens* n'assure à jamais celui que la patrie nous commande pour tous nos *compatriotes*.

Pour mieux fixer cette idée dans notre esprit, revenons encore sur ce principe que nos affections sont d'autant plus vives que leur objet se rapproche de nous, d'autant plus faibles qu'il s'en éloigne. Le bien que je veux à mes enfans, à mes proches, à mes confrères ou collègues en corps, se confond avec celui que je me veux à moi-même, et c'est bien là véritablement un égoïsme déguisé; le bien que je veux à l'espèce humaine, ou, en me restreignant beaucoup sur ce point, à 36 millions de Français seulement, est infiniment plus louable, mais, de bonne foi, il nous faut convenir que c'est pour le commun des hommes un faible motif que celui-là. L'*esprit municipal* et l'*esprit départemental* tiennent le milieu entre ces extrêmes. Or lequel

de ces deux esprits est-il désirable de voir dominer pour le bien de tous ? Lequel se rapprochera le plus de l'esprit national, et pourra plus aisément s'identifier, se confondre avec lui? Ce n'est certainement pas le premier qui trop souvent nous dispose à sacrifier l'intérêt de la campagne à celui de la ville (*), l'intérêt de telle ou telle commune voisine à celui de la nôtre propre, disposition dont l'Administrateur sage a toujours une juste raison de se méfier. L'esprit départemental au contraire, formé de ces élémens discordans, y rétablit l'harmonie, en les confondant et les moulant en quelque sorte sur le modèle du grand Corps politique, qui n'est lui-même qu'un composé de villes, de bourgs, de villages, etc. C'est donc ce dernier qu'il importe de faire naître comme le garant le plus sur, disons mieux, comme le *sine quâ non* du véritable esprit national, dans son étendue et sa pureté.

Tout ceci bien entendu, il ne nous reste plus qu'à rechercher les moyens les plus simples et les plus certains de faire naître l'esprit départemental, ensuite de le consolider, et d'ajouter chaque jour à son énergie, pour l'amener au point d'influer puissamment sur notre conduite publique et privée. Avant d'entrer dans ce

---

(*) N'en a-t-on pas la preuve dans l'établissement et dans les tarifs de presque tous les octrois ?

détail, qu'une observation nous soit encore permise sur les heureux effets qu'on peut attendre à cet égard de l'organisation actuelle de l'Empire français, comparativement à l'état de choses qui précédemment avait lieu.

Chacune des provinces dont la France se composait autrefois, était aussi animée d'un esprit particulier qui, dans tous les temps, s'est prononcé avec plus ou moins de force, et qui donnait à ses habitans un caractère et des vues qui leur étaient propres. Mais sans doute cet esprit provincial n'était rien moins qu'un élément pur de l'esprit national, puisque, loin de disposer le Breton, le Flamand, le Provençal, etc., à confondre leurs intérêts pour l'utilité commune, il les a toujours portés à s'isoler respectivement; et combien de fois en effet cet esprit provincial n'a-t'il pas contrarié les vues bienfaisantes du Gouvernement souvent bien intentionné? Cet état de choses avait son principe dans l'incorporation successive de chacune de ces provinces à la monarchie française, dans les droits et privilèges qu'elles avaient conservés, et généralement dans la différence de leurs institutions civiles et politiques. De cela seul devait résulter une diversité d'habitudes et de mœurs partout très-frappante, et que les sobriquets, les épithètes injurieuses, et l'arme du ridicule, si familière à notre nation, loin d'affaiblir en la moindre chose, consacraient en quelque sorte et ne faisaient que fortifier.

Les choses ont depuis bien changé de face, et c'est sans doute un des bienfaits les plus précieux de l'Assemblée constituante. Il n'y a jamais eu qu'une voix pour reconnaître que la division de la France en départemens est à tous égards son plus bel ouvrage; c'est dès ce moment en effet que la France a pu espérer de voir naître dans son sein un véritable esprit public. Cet effet presque nécessaire d'une organisation si bien combinée, s'est fait sentir, même au milieu des plus grands orages politiques; à combien plus forte raison devons-nous espérer aujourd'hui de le voir s'étendre de plus en plus, s'affermir irrévocablement, modifier toutes nos habitudes, et nous donner enfin ce caractère auguste et sacré qui constitue le véritable *citoyen*. Déjà l'uniformité des institutions politiques et civiles n'a formé qu'un tout de tant de parties précédemment si différentes dans leurs principes constituans. Une masse de gloire nationale, telle que l'histoire ancienne et moderne n'offre rien à mettre en parallèle, en inspirant à chaque Français le plus noble orgueil, nous fait à tous une loi d'en soutenir l'éclat aux yeux du monde entier, par une suite d'exemples mémorables en tous les genres de talent et de vertu; si cette position n'est pas la plus favorable à l'esprit public pour l'alimenter sans cesse et le porter au plus haut degré, quelle autre pourrait-on imaginer dans la même vue, et quel

peuple au monde est à cet égard mieux favorisé que nous ?

Mais ne nous lassons pas de le dire, et pour n'abuser ni les autres ni nous-mêmes en cette importante matière, que cette vérité soit toujours présente à notre esprit : d'un côté la vaste étendue de l'Empire, puis dans ses parties comparativement, une diversité de caractères et d'habitudes que le climat et les localités déterminent, et qui, comme telle, devra subsister toujours, de l'autre ces bornes que la nature a en quelque sorte assignées à l'ame humaine, et qui lui font une loi de resserrer ses affections, même les plus heureuses et les plus pures ; cette double considération appliquée à l'*esprit public* en France, en fait une espèce d'abstraction, mi-partie de raison et de sentiment, abstraction à laquelle nous nous trouvons forcés de donner un corps, mais un corps qui ne sera lui-même qu'une image incomplète et partielle du grand Tout auquel cette image devra nécessairement nous ramener. C'est par un artifice du même genre qu'on a imaginé de présenter à notre adoration des êtres corporels, intermédiaires entre nous et la Divinité suprême dont notre esprit trop faible n'aurait pu saisir les attributs, et embrasser l'immensité. En suivant cette comparaison qui me semble heureuse, je dis donc qu'il nous faut trouver à l'esprit national un élément plus simple, plus rapproché de nous, mieux

proportionné à notre faiblesse, mais *procédant de lui* et *consubstantiel avec lui*; un élément dont l'influence sur notre être moral soit d'une identité parfaite avec celle du composé dont nous devons tant désirer l'existence. Or cet élément, c'est assurément l'esprit départemental. Revenons à l'objet proposé.

Il ne faut pas beaucoup réfléchir pour s'appercevoir qu'en toute corporation et association humaine, le lien qui unit tous les individus dont elle se compose, est d'autant plus étroit qu'il y a entre eux plus de ces objets communs et indivisibles dont tous profitent également, ou auxquels au moins tous ont un droit égal; car chacun de ces objets est un lien lui-même, et un lien d'autant plus resserré que l'objet est plus important et plus nécessaire à nos besoins. Cela est vrai au moral comme au physique, et en appliquant cette idée à un Corps politique, telle qu'un département, nous dirons avec la même vérité que l'esprit départemental y aura d'autant plus d'occasions de s'accroître et de se fortifier, que ses habitans y auront plus d'affaires communes à traiter, plus d'observations générales et de vœux communs à se communiquer, plus d'occasions enfin de se rapprocher, de se réunir, ne fût-ce que pour une fête, et dans une vue de plaisir. Ce dernier cas même, pour le dire en passant, n'est certainement pas

le moins favorable à l'objet que nous avons en vue ; mais nous aurons lieu bientôt de développer particulièrement cette idée.

Or, l'effet dont nous parlons sera infailliblement celui des Autorités centrales dans toutes les parties d'administration, des corps collectifs, des établissemens vraiment *départementaux* dans leur organisation comme dans leur objet propre, et généralement des institutions formées pour l'avantage de tous indistinctement. Sous ce point de vue, l'organisation administrative actuelle ne laisse rien à désirer, puisqu'elle assure déjà dans le Conseil général, dans le Collège électoral, dans la Cour criminelle, dans le Conseil de préfecture, et jusques dans les Autorités secondaires qui n'ont pour but que l'assiette et la perception des impôts, autant de points centraux où les intérêts de chaque portion du territoire peuvent se concilier, se confondre de manière à former un intérêt commun facile à saisir, et dont l'activité se proportionne à l'importance de son objet. D'autres points centraux de même nature et qui auront le même avantage, résulteront évidemment des associations libres que des citoyens zèlés et bénévoles, autorisés et encouragés, s'il est nécessaire, par l'Administration, auront formées dans des vues philantropiques, agricoles, scientifiques ou seulement littéraires. Le nombre de ces sociétés pourrait s'augmenter presque indé-

finiment, et il n'y a point de doute que, sous le rapport de l'esprit départemental, toutes ne concourussent à lui donner chaque jour plus d'influence sur les caractères et plus d'empire sur les cœurs. (*)

Cependant, en se reportant aux Corps établis constitutionnellement, il faut convenir ici que, de quelque bon esprit qu'on suppose tous leurs membres animés, l'existence seule de ces

---

(*) L'influence de toutes ces sociétés ensemble, sous le point de vue que nous présentons ici, est assurément très-grande. Sans examiner ici les différens degrés de cette influence suivant l'objet de chacune de ces sociétés en particulier, on peut au moins établir qu'un grand avantage, sous le rapport de l'esprit départemental, appartiendrait à celle qui aurait uniquement *la bienfaisance* pour principe, pour objet l'humanité misérable et souffrante, et dès lors combien, dans chaque département, une institution *centrale* de ce genre n'est-elle pas à désirer? Les Bureaux de bienfaisance et de charité, dont le nombre ici est égal à celui des municipalités, semblent attendre ce lien commun qui leur serait si précieux sous tous les rapports, qu'un certain degré d'esprit départemental formerait infailliblement, et qui réagirait sur cet esprit même, en lui donnant, mieux que toute autre institution peut-être, chaque jour plus de force et d'activité. Ce lien commun existe pour les douze mairies de la capitale dans la Société philantropique de Paris; pourquoi dans chaque département n'existerait-il pas sur ce modèle? Dans celui-ci, l'idée d'un lien central si désirable ne pouvait échapper à son Administrateur, et il l'a jusques à un certain point réalisée par l'établissement qu'on lui doit des *Sœurs de la Charité*, près le Bureau de bienfaisance de Blois (*Voyez* l'Annuaire de 1806, page 134); aussi de toutes les parties du département, des citoyens charitables se sont-ils empressés, par leurs dons, de répondre à ses vues. Mais l'objet en question n'est que partiellement rempli, il faut en convenir, et ne pourrait l'être complétement que par une *Société philantropique*. Or ici, comme en tant d'autres occasions, l'Administration ne peut qu'attendre l'expression du vœu public ou de celui au moins d'un certain nombre de particuliers.

Corps n'offre pas, pour la formation et le progrès de l'esprit départemental, une garantie assez sûre. Pour cela en effet, ou leurs attributions sont trop bornées, ou la durée de leur exercice est trop courte, ou leur organisation enfin, quelque peu compliquée qu'elle paraisse, n'est pas assez simple encore. Il est clair que l'intérêt d'une portion quelconque du territoire dont chaque membre est le représentant naturel, et de plus l'intérêt du représentant lui-même, soit que ces deux intérêts se confondent, soit qu'ils agissent séparément, sont autant de germes discordans qui se développent dans les délibérations ou les opérations propres à chaque Corps, et dans le choc de ces intérêts particuliers, l'intérêt départemental ne court-t'il pas le risque d'être éludé et même totalement méconnu? On ne considère pas ici ce qui est, mais ce qui peut être, et la possibilité seule de la discordance dont nous parlons, suffit pour donner du poids à notre observation; elle nous autorise à chercher à l'esprit départemental un nouvel appui, si ce n'est précisément plus solide, au moins plus constant dans son action et plus simple dans ses élémens.

Or, où trouverons-nous mieux ces deux conditions réunies que dans une Autorité centrale toujours en activité, d'où tout émane et où tout aboutit, où l'unité d'action et d'intérêt est bien garantie par sa concentration même en un seul

individu, en un mot, dans l'Administrateur en chef? Que l'esprit départemental puisse naître et s'alimenter par ses soins, cette proposition n'a pas besoin d'être prouvée; il n'a en quelque sorte qu'à le vouloir, et il y est sans donte plus intéressé que tout autre, puisque tout ce que cet esprit peut dicter à tous et à chacun de nous, profite à sa gloire, et que dans les mesures générales qu'il prend ou qu'il provoque, ce même esprit est en ses mains l'instrument le plus puissant à mettre en œuvre. C'est d'ailleurs dans leurs rapports habituels avec lui, que les administrés de toute condition et de toute classe, puiseront les motifs d'une confiance qui s'affermira chaque jour, d'une affection toujours progressive quand une conduite constante, les bienfaits qui se renouvellent, puis le temps et l'habitude y ajoutent leur empreinte. Ce n'est pas exagérer que de dire que les habitans d'un département, n'eussent-ils pour lien commun que cette *co-incidence* ou convergence d'opinions et de sentimens à l'égard du fonctionnaire principal, seraient déjà par elle réunis assez étroitement pour notre objet; elle suffirait pour leur faire embrasser, dans leur affection et leurs vœux, ce que ce fonctionnaire nécessairement embrasse lui-même, le département tout entier.

Il faut pourtant convenir ici que si ces sentimens de confiance et d'affection également par-

tagés par tous les habitans d'un département, sont de nature à faire naître un esprit départemental qui pouvait ne pas exister sans eux, ils ne peuvent cependant l'y *fonder* d'une manière durable, comme les Corps collectifs dont nous parlions tout à l'heure, par cela seul que l'Administrateur peut changer, peut mourir, et que les Corps ne changent que partiellement et ne meurent jamais. Qu'en conclure? Que pour que le but proposé soit plus sûrement atteint, il faut le concours, la coopération effective des Corps collectifs et du premier Magistrat; qui peut en douter? Mais, ou nos observations sont fausses, ou il nous faut encore chercher ailleurs une base à l'abri de toute objection, de tout reproche, base vraiment solide et durable d'un esprit départemental toujours subsistant. Hé bien, cette base si précieuse, nous nous flattons de l'avoir trouvée; mais si elle ne repose pas sur l'Administrateur en chef personnellement, au moins nous reconnaîtrons qu'elle ne peut être en grande partie que son ouvrage.

S'il est vrai que l'esprit public en général aura d'autant plus lieu de naître et de se fortifier, que les habitans d'un même pays auront plus d'occasions de s'occuper de leurs affaires générales, et seront plus fréquemment amenés à les discuter, soit entre eux, soit dans l'in-

térieur de leurs familles, il faut qu'ils soient mis à portée de les connaître et d'en juger comme de leurs affaires propres. Si, sous ce point de vue, les comptes que chaque année le Gouvernement publie, si les rapports ministériels qu'il fait imprimer, et généralement si la publicité des grandes opérations administratives, et des raisons qui les ont motivées, est précieuse pour tous les Français, autant comme aliment de l'esprit national que comme garantie sûre de la liberté politique et des intentions paternelles du Gouvernement, n'y aurait-t'il pas précisément les mêmes effets à attendre dans chaque portion de l'Empire en particulier, d'un compte moral que chaque Préfet se ferait un devoir de rendre annuellement à ses administrés, en l'appuyant de tous les faits et résultats positifs qui peuvent lui mériter confiance? Un *Annuaire* rédigé dans cet esprit, acquiert donc sous ce rapport un haut degré d'importance. Cette vérité a été fortement sentie, et l'on s'est ailleurs suffisamment expliqué sur ce point. Si l'on y revient encore ici, c'est uniquement pour faire apprécier toute l'influence qu'un ouvrage de cette espèce peut avoir sur l'esprit départemental, influence d'autant plus directe et plus sûre, que sur un théâtre plus resserré, les faits et les résultats exposés peuvent plus aisément être soumis à la vérification et à la censure des intéressés, et que l'opinion publique, avec tous

les moyens nécessaires pour s'éclairer, ne peut s'égarer et prendre le change. Il est inutile de s'étendre davantage sur ce point.

Ce que peut faire en ce genre un ouvrage annuel comme celui que nous venons d'indiquer, d'autres ouvrages ayant également le département pour objet, et de nature à être lus et consultés toujours, le feront d'une manière moins sensible peut-être, mais plus constante, et sous ce seul rapport, ils ne sont rien moins qu'à dédaigner. Dans cette classe, on peut mettre au premier rang une *statistique* bien faite, et dans chacun des trois règnes, un exposé méthodique et complet des productions propres au pays, et qui constituent sa richesse territoriale. Une *Minéralogie*, une *Flore*, une *Zoologie* départementale, un *Dictionnaire géographique* faisant connaître jusqu'à la plus petite métairie, etc., tous ces ouvrages n'eussent-ils d'autre utilité réelle que de fixer les yeux et l'attention du lecteur indigène sur la division territoriale à laquelle il appartient, par cela seul l'attachent à cette division; car ils font naître en lui le désir de la bien connaître, et arrivé une fois à ce point, il est bien présumable qu'il l'en aimera et s'y attachera chaque jour davantage. Qui ne sait que c'est en s'occupant habituellement d'un genre d'études qu'on apprend à s'y plaire, y fussions-nous indifférens quand nous l'avons commencé, et que l'objet de cette étude

acquiert chaque jour à nos yeux plus de prix?

Une feuille quotidienne ou hebdomadaire, d'une influence morale et politique toujours si grande, toujours si utile, quand le zèle et l'amour du bien public président à sa rédaction, ne mérite-t-elle pas bien d'avoir aussi sa place dans la liste que nous faisons ici des écrits propres à produire l'effet que nous avons en vue? Elle le mérite d'autant mieux que *l'intérêt local* dont elle s'occupe exclusivement, ou auquel elle doit tout ramener, reçoit d'elle une impulsion constante, une direction utile et un éveil applicable à tout.

Enfin, sans rien spécifier davantage, on sent que tous les ouvrages qui ont, sous un rapport quelconque, des droits à l'attention de nos concitoyens personnellement, relations et recherches historiques, voyages, descriptions, éloges des hommes célèbres, etc., n'eussent-ils, chacun en particulier, qu'un objet d'intérêt local plus resserré encore que le département lui-même, ont dans leur ensemble un prix réel et particulier pour tous ceux qui l'habitent, et dans cette vue ne sauraient être trop multipliés. Soit que l'Administrateur en chef les commande, soit qu'il se borne à en encourager la publication, on sent en pareil cas combien son influence peut être grande. Mais, de plus, il a dans ses mains des moyens directs et non moins sûrs de l'exercer, en faisant connaître les actions

louables et généreuses, en faisant à propos l'éloge des citoyens morts ou vivans qui ont bien mérité du département, et plus encore peut-être, en constatant et fixant les titres d'honneur et de gloire du département dans son ensemble, par le tableau général de ce que ses citoyens ont fait et font encore d'assez mémorable pour l'illustrer. C'est ainsi que la liste de ses habiles écrivains, celle de ses artistes, celle des membres de la légion d'honneur, résidens ou non, mais qui étant nés dans le département, font présumer au moins qu'ils y ont puisé, dans leur jeune âge, les semences d'honneur ou les germes de talent qui se sont depuis développés en eux, peuvent chacune à part et concurremment, donner à l'esprit départemental un progrés toujours plus marqué.

Tout cela est vrai, incontestable; mais ces ouvrages d'intérêt et d'utilité locale, si complets, si parfaits qu'on voudra, puis tous ces actes d'administration dont on vient de donner l'idée, suffiront-ils bien pour remplir l'objet proposé? N'en pourrions-nous pas proposer d'autres encore dans la même vue? Lecteurs, concevez mon embarras : en vain j'ai fait tous mes efforts pour imaginer différens mobiles d'esprit départemental; en vain j'ai recherché dans l'état actuel des choses et dans ce que nos mœurs et nos habitudes autorisent, tous les moyens

possibles d'action et d'influence; tout ce que je viens de vous proposer comme *fondement* de cet *esprit* encore à naître, et sans sortir du cercle étroit que jusqu'à présent je me suis tracé, tout ce que je pourrais proposer encore, se réduit, je le vois trop bien, à des *écrits*, à des écrits fort bons sans doute pour ceux de nos compatriotes qui voudront les lire, mais nuls, hélas! de toute nullité pour ceux qui ne le voudront ou ne le pourront pas; et cependant cette classe, parmi nous comme partout ailleurs, est et sera toujours précisément la plus nombreuse .... Quoi, des livres! toujours des livres! n'avons-nous donc que le secours de la plume pour influer sur nos semblables, et les diriger comme il nous semble bon? D'ailleurs prenons-y bien garde : ce n'est pas une opinion qu'il s'agit ici de faire naître; c'est un sentiment, une vive affection du cœur, et le cœur se prend PAR LES YEUX. Si l'amour du pays doit être commun à tous, cherchons des moyens d'influence applicables aussi aux paysans qui l'habitent. Ils ont des yeux pour voir, et n'en ont pas pour lire nos livres. Occupons-nous donc un peu de ces bonnes gens, puisqu'après tout, dans toutes les contrées de la terre, c'est le paysan qui fait le pays; c'est lui au moins qui lui donne l'être comme lieu d'habitation et source de richesses; et soyons bien assurés d'avance que ce que nous ferons pour influer sur ceux

qui ne lisent pas, n'aura pas moins d'effet sur ceux qui lisent et écrivent, et qui, malgré la grande supériorité qu'ils s'attribuent, n'ont souvent rien qui les différencie réellement du plus ignorant et du plus grossier de leurs compatriotes.

J'arrive au moment où je vais enfin fixer à l'esprit départemental ce fondement, cette *base* vraiment digne d'être nommée telle, et si péniblement cherchée jusqu'à présent, sans que j'aie pu trouver ou imaginer autre chose que des *appuis* partiels, secondaires, momentanés, éventuels, équivoques même à certains égards, et j'hésite à m'en expliquer : car, s'il faut enfin le dire, tout s'y réduit à des institutions oiseuses en apparence, à des amusemens, un aliment pour les yeux, de véritables jeux d'enfans. Mais comme avant de rejetter une opinion comme folle ou bizarre, il est toujours juste d'avoir examiné les preuves de fait et de raisonnement qui la pourraient confirmer, je demande au moins cet acte de justice, et un degré d'attention de plus pour ce qui me reste à dire en cette occasion.

Quel a été chez les anciens la source de cet amour pour la patrie, à laquelle ils sacrifiaient tout? Comment se formait chez eux ce lien chéri et impossible à rompre qui les attachait au lieu natal, et qui leur a dicté cet adage : *ibi bené*

ubi patria, que nous avons si pitoyablement retourné? Cependant leur organisation politique toujours vicieuse exposait les citoyens à des troubles sans cesse renaissans; leur législation absurde en plus d'un point, était une source de beaucoup de désordres; des préjugés absurdes ou bizarres, des usages incommodes les assujettissaient à mille privations; enfin l'industrie dans son enfance, rendait nuls pour eux en grande partie les avantages de la position physique et du climat. Lorsque nous sommes au contraire si bien favorisés sur tous ces points, pourquoi l'affection qui les dominait n'est-elle plus chez nous la même? Rien n'égale l'indifférence avec laquelle, à l'âge de prendre un état, nous quittons, tous tant que nous sommes, le pays natal, pour aller nous établir à cent lieues de là. (*) Si pour la plupart de nous, ce déplacement pour la vie ne peut être nommé précisément *expatriation*, puisque nous restons dans les limites du même empire, cette indifférence qui nous fait quitter sans peine le lieu qui nous a vus naître, est bien près de celle qui nous déciderait également à quitter la France elle-même, si le plus mince avantage nous était offert dans un autre pays. Pourquoi cela? C'est que pour le commun des hommes, les avantages

(*) N'est-il pas même très-commun parmi nous de voir ce qu'on appele la *maladie du pays* tournée en ridicule? Il est sûr au moins que cette maladie est du plus mauvais ton dans nos grandes villes.

d'une constitution politique bien combinée et d'une législation raisonnable et douce, s'ils plaisent à la réflexion, sont d'un effet peu sensible pour attacher au pays natal; et comme d'ailleurs les usages maintenant plus uniformes, les préjugés nationaux très-affaiblis, tous les bienfaits de l'industrie perfectionnée généralement répandus par les progrès du commerce et de la civilisation ont fait disparaître la grande diversité qui existait à cet égard entre les peuples, on peut dire que, sous ces rapports, la même liberté, les mêmes jouissances existent à peu près également partout. Concluons de-là que tous les avantages politiques et civils, naturels et industriels que peut offrir le lieu où nous avons pris naissance, sont généralement un faible lien pour nous y retenir, si des institutions d'une nature toute particulière, n'y ont fait naître des habitudes chéries, des attachemens invisibles et mille fois plus puissans; et ces institutions, quelles sont-elles? C'étaient chez les anciens, pour la nation en corps, comme pour chaque portion du territoire en particulier, ces solennités, ces jeux publics que la religion et l'honneur consacraient, ces nobles lices où, dans tous les genres de gloire et sous les yeux de leurs concitoyens rassemblés, de jeunes rivaux avides de louanges venaient disputer des palmes et mériter des applaudissemens.

L'application de cette idée à la formation d'un

esprit départemental, va paraître hors de toute mesure, je le sens trop bien. Lorsque nos concitoyens de toute condition et de toute classe ne connaissent pas d'autres motifs pour se réunir en grand nombre, que la messe de paroisse, des danses de salon ou de cabaret, des théâtres à prix d'argent, et l'étalage de la parure dans un jardin public, reporter tout-à-coup leur esprit aux jeux olympiques, aux exercices du champ de Mars, c'est m'exposer à les voir sourire dédaigneusement et traiter de pure rêverie l'idée d'une application si contraire à nos habitudes, si étrangère à notre manière de voir; je serai heureux encore si quelques ames charitables, interprêtant les intentions de l'écrivain, et se rappelant que naguères des institutions de même nature ont été ébauchées parmi nous, ne voient pas dans cette idée même une forte teinte de *jacobinisme*. En tout cas il n'y a ici qu'une réponse à faire : si pour retrouver dans nos cœurs le germe des vertus civiques, et des plus nobles affections qui honorent l'ame humaine, il faut perdre totalement de vue nos habitudes actuelles, et remonter même aux temps les plus reculés, si pour retremper notre ame et lui offrir un stimulant digne d'elle, on ne peut présenter à nos bourgeois amollis que des modèles dont ils n'ont plus d'idée, que des exemples et des motifs d'action *renouvellés des Grecs*; à qui faut-il s'en prendre de celui qui

les propose, ou de ceux que des habitudes molles, un caractère sans ressort et des préjugés de condition ou de fortune ont mis hors d'état d'en sentir le prix? Si la proposition seule excite comme rêverie un rire dédaigneux, ou même peut, jusqu'à un certain point, donner prise à la malignité et la calomnie, est-ce la faute de l'écrivain ou celle de son lecteur?

Comme cet écrit n'a pas été entrepris pour avoir une occasion de présenter à l'imagination des lecteurs des tableaux séduisans, des descriptions étudiées, pompeuses, et faire parade de beau style, nous laissons à quelque rhétoricien de lycée ou de nos grandes écoles, le soin de s'exercer sur ce nouveau sujet, et d'imaginer à plaisir des jeux publics où, de toutes les parties d'un canton, d'un arrondissement, à certains jours marqués, puis du département à une grande fête de l'année, ses jeunes enfans, même ses citoyens de tout âge, viendraient acquérir des droits à notre admiration et à nos suffrages. Nous lui abandonnerons même d'autant plus volontiers l'honneur d'une *amplification* sur ce sujet, qu'on peut assez raisonnablement présumer qu'il sera plus capable de décrire ces jeux que d'y figurer comme acteur. Il nous suffira, quant à nous, d'avoir présenté un fonds d'idées qu'on pourra à volonté broder et embellir. Ce qu'en tout cas personne sans doute ne contestera, c'est que ces jeux de l'ancienne

Grèce et de l'ancienne Rome, renouvelés parmi nous avec les modifications et les perfectionnemens que la délicatesse et le goût moderne prescriraient, offriraient le spectacle le plus attrayant pour les yeux, le plus attachant pour le cœur, le plus satisfaisant sous tous les rapports d'intérêt départemental et de bien public.

Là, si les rangs sont soigneusement gardés (et sans doute ils doivent toujours l'être) au moins nul plaisir exclusif n'est réservé aux plus puissans ou aux plus riches, et les premiers Magistrats comme les derniers citoyens, sous les yeux les uns des autres, ont une occasion favorable de se connaître et de s'apprécier réciproquement. Et combien n'importe-t'il pas que le peuple se trouve souvent avec ses Chefs dans des occasions agréables et qu'il partage avec eux ses plaisirs! Pourvu que la subordination soit gardée et qu'il ne se confonde pas avec eux, n'est-ce pas le moyen qu'il s'y affectionne et qu'il joigne pour eux l'attachement au respect? Qui ne sait enfin que le goût des exercices corporels, indépendamment de ses effets salutaires pour le perfectionnement des qualités physiques, détourne d'une oisiveté dangereuse, des plaisirs efféminés et corrupteurs? Il y aurait autant de mauvaise foi que d'ignorance à soutenir que des institutions du genre de celles dont nous donnons l'idée, ne seraient bonnes qu'à former des fiers-à-bras. C'est sur-tout à cause de l'ame, et pour

lui donner, comme dit Montaigne, un valet robuste, qu'il faut exercer et fortifier le corps; on l'a dit cent fois, et nos habitudes sociales toujours plus molles, et nos principes d'éducation toujours plus pédantesques et plus ridicules, tout fait tristement prévoir qu'on pourra le répéter longtemps encore, sans que cette vérité influe en rien sur nos idées, sur notre manière d'être, et particulièrement sur le choix de nos plaisirs. (*)

Opposons cependant à l'idée de ces jeux publics, de ces réunions brillantes et solennelles qu'il ne faut plus chercher aujourd'hui que dans l'histoire ancienne et dans quelques romans,

(*) La *paume* était, de tous les exercices corporels, le seul qui eût conservé quelque faveur dans les villes, pour l'amusement des jeunes gens et des hommes faits de la classe la plus distinguée, et c'est une circonstance assez remarquable que, du temps de Gaston, duc d'Orléans, il y avait jusqu'à cinq jeux de paume à Blois. Ils ont subsisté quelque temps encore après lui, mais ils ont été détruits successivement. Le dernier de tous, situé rue du Haut-Bourg, et que, pour le temps de la foire seulement, on transformait en salle de spectacle, a cessé d'exister en 1769, époque à laquelle on construisit à sa place la salle de spectacle qu'on vient de démolir. Les jeux de paume à Paris ont été un peu plus longtemps en usage. Je me rappelle que, vers 1780, il en existait encore trois dans cette grande ville, mais bientôt ils ont eu le sort commun de tous les établissemens précédemment existans dans le même genre. On a remarqué aussi que la paume en plein air, qui réunissait tant de monde, il y a 20 ans, dans les grandes promenades de Paris, est aujourd'hui presque totalement abandonnée, et que partout ailleurs elle a cessé d'être en usage; or, depuis que nos jeunes gens et nos bourgeois de tout âge ont renoncé à ce genre d'amusement, quel autre y ont-ils substitué que, sous tous les rapports, on puisse croire leur être plus favorable?

celle de ces cohues tumultueuses dont une foire, un théâtre, une fête quelconque est chez nous l'occasion, où chaque individu ne s'occupant que de lui-même et s'isolant sur tous les points, n'a d'autre moyen de s'attirer la considération et les regards, que l'éclat de sa parure et la finesse de ses habits; où le plaisir s'achète comme le manger et le boire; où tout est sujet d'humiliation et objet d'envie pour le pauvre; où d'autre magistrat ne préside que celui chargé spécialement de la répression des malfaiteurs; où rien enfin ne donne l'idée d'un but noble et utile à atteindre, d'un objet commun de jouissance et de bonheur. On jugera si des rassemblemens de cette nature sont bien capables de faire naître des dispositions favorables aux mœurs et à l'esprit public, et sur-tout pour le pays natal, un attachement pur et durable.

Mais ne le déguisons point : ces fêtes départementales, fondement véritable et mobile toujours plus actif de cet *Esprit* dont l'idée nous occupe, auraient besoin d'être fondées elles-mêmes sur des fêtes locales établies précisément sur le même modèle, et qu'il faudrait encore subdiviser, jusqu'à les appliquer, s'il était possible, aux portions même les plus resserrées du territoire. (*) Car sans doute quand on veut la fin,

(*) Il n'y aurait pas grands frais d'érudition à faire pour prouver par des citations ce que l'Auteur du Voyage d'Anacharsis n'a fait qu'indiquer, en disant que si quatre grandes solennités réunissaient

il faut vouloir aussi les moyens, et cette division et subdivision de fêtes locales n'est pas le seul à employer. Le plus efficace, le plus nécessaire est à indiquer encore, sans lequel, il faut le dire, les dispositions les plus raisonnables, les encouragemens de l'Administration, les Réglemens même les plus positifs et le concours de toutes les volontés, ne produiraient aucun effet, ou, ce qui serait pis encore, n'en auraient qu'un honteux et ridicule; car tout s'y réduirait bientôt

---

les peuples de la Grèce entière, savoir : les jeux Pythiques, les jeux Isthmiques, ceux de Némée et ceux d'Olimpie, *chaque ville* de cette contrée *avait également des fêtes qui en réunissaient les habitans* (Chap. 38). Mais un seul passage des Géorgiques nous convaincra que chez les Romains comme chez les Grecs, ces exercices où les prix de la force, de l'agilité et de l'adresse étaient publiquement disputés, avaient lieu même dans les plus petites bourgades, et jusques dans la réunion, aux jours de fête, des habitans d'une seule métairie. Tels sont ces vers où Virgile décrit les plaisirs de son véritable *Homme des Champs*, et où sans doute on peut croire qu'il a suivi les mœurs même du temps où il vivait.

Ipse dies agitat festos, fususque per herbam,
.....
Te libans, Lenæe, vocat, pecorisque magistris
Velocis jaculi certamina ponit in ulmo,
Corporaque agresti nudat prædura palestrâ. (*Georg. lib.* 2.)

Joignons-y cet autre passage du même poëte : lorsqu'au moment de sa descente en Italie, Enée envoie proposer au roi Latinus un traité d'alliance avec lui, quel spectacle frappe les yeux de ses Ambassadeurs, aux approches de la ville ?

Ante urbem pueri et primævo flore juventus
Exercentur equis, domitantque in pulvere currus ;
Aut acres tendunt arcus, aut lenta lacertis
Spicula contorquent, *cursuque ictuque lacessunt*. (*Æn. lib.* 7.)

Il y a loin de là aux jeux de *bille*, de *fossette*, etc., à ces promenades d'un quart de lieue que font si paisiblement, une ou deux fois la semaine, nos écoliers sous la conduite de leurs maîtres.

à des joûtes de bateliers, à des luttes de villageois, à ce que nos dédaigneux citadins ne manqueraient pas d'appeler des jeux de manans. Ceci nous reste à expliquer.

Si ces fêtes véritablement populaires sont de nature à plaire à tous, si tous aussi, sans distinction d'âge, peuvent y figurer comme acteurs, c'est la jeunesse principalement qu'il conviendrait d'y voir briller; car c'est elle qui donnerait à ces solennités le charme et l'intérêt dont elles sont susceptibles. N'est-ce pas d'elle aussi qu'il faut sur-tout attendre une vive ardeur pour s'y distinguer, une émulation soutenue, *et laudum arrecta cupido?* Sur cette idée, n'imaginerons-nous autre chose que des compositions en vers, en prose, en grec, en latin, en français, et des couronnes décernées aux plus doctes? Mais dans notre idée première d'offrir à un grand peuple assemblé un spectacle attrayant, à la fois touchant et profitable, et d'y intéresser vivement son cœur *par ses yeux*, une solennité de ce dernier genre, si imposante et si brillante qu'on voudra, suffirait-elle pour remplir nos vues? Directeurs estimables de notre jeunesse, ne me supposez pas l'intention coupable de fronder sans motif et de porter atteinte à la considération qui vous est due : je suis loin, très-loin sans doute de vouloir contester le prix du savoir et de l'application studieuse, et que

ces avantages dûs à vos efforts et vos soins, ne trouvent pas aussi dans nos fêtes une juste et glorieuse récompense. Couronnez-y donc, j'y consens, le plus habile prosateur, versificateur, traducteur, etc.; mais, pour Dieu, ne croyez pas qu'il n'y ait à louer dans notre jeunesse que quelques *scolares* dociles à vos leçons, et ne veuillez pas borner les témoignages de l'estime générale aux qualités de l'esprit, trop souvent équivoques, déplacées, sur lesquelles on a mille moyens de tromper, que le peuple apprécie toujours mal, et dont l'éclat même l'afflige et l'humilie, parce qu'il sent avec chagrin que cet avantage n'appartient qu'à ceux qui sont en état de le payer. Attachons donc aussi quelque prix à ce que la nature donne à tous, et permet à tous de développer: donnons enfin quelque importance aux exercices corporels, et comme c'est dans la jeunesse que le goût pour ces exercices est plus prononcé, plus actif, c'est sur la génération naissante, et dans celle-ci, sur les enfans des citoyens du premier rang, qu'il faudrait principalement compter, pour donner de l'attrait à nos jeux, pour y attirer la foule de toutes parts.

Je dis *les enfans de nos citoyens du premier rang*, et les raisons qui me font insister sur cette condition sont si sensibles, si évidentes, que je puis bien me dispenser de les développer ici. Mais dans l'état actuel des choses, seraient-ils

tentés de prendre une part active à nos jeux publics, et en leur en supposant le désir et la volonté, le pourraient-ils avec quelque honneur? Je dis plus encore : à quelque classe même que cette jeunesse appartienne et quelle que soit la condition de ses pères, comment paraîtra-t-elle avec quelque avantage dans ces jeux, si elle ne peut s'y préparer d'avance, et si chaque jour, ou au moins chaque jour de congé et de fête ne lui offre pas l'occasion de s'exercer en ce genre sous les yeux de ses parens ou de ses maîtres, à des heures prescrites, sur des principes arrêtés et convenus, en un mot si dans chaque école, grande ou petite, une *Gymnastique organisée*, de fréquens exercices *publics* et des *prix à obtenir*, ne la disposent pas à mériter, dans une occasion plus rare et plus solennelle, des récompenses plus distinguées et des applaudissemens plus nombreux? Qu'on ne m'accuse pas ici, encore une fois, de fronder sans utilité et sans retenue des opinions et des usages respectables, de m'ériger en réformateur, et d'attaquer des établissemens dont le régime et l'organisation sont consacrés par la voix publique, et sur-tout par la loi et la volonté du Gouvernement. Il n'y a en ce genre rien à réformer, rien à détruire; car l'esprit et la lettre des lois nouvelles sur cette matière, me sont également favorables; cela ne sera pas difficile à prouver.

J. J. Rousseau (je me hâte de prévenir ici que loin de m'en faire une autorité, je ne le cite que pour le combattre, ou du moins pour prouver que ses idées sur ce point ne peuvent recevoir chez nous d'application.) J. J. Rousseau, en exaltant avec le talent et l'éloquence qui lui sont propres, l'effet utile de ces fêtes populaires et des exercices gymnastiques et publics où la jeunesse se porte si naturellement, en fait l'objet d'un réglement coactif et applicable aux enfans de toute condition, de toute classe. « Les » parens, dit-il, qui préféreront l'éducation do- » mestique et feront élever leurs enfans sous » leurs yeux, devront cependant les envoyer » à ces exercices. Leur instruction peut être » domestique et particulière, mais leurs jeux » devront toujours être publics et communs à » tous. » (*Gouvernem.t de Pologne*, Chap. 4.) L'idée d'un pareil Réglement, toute naturelle et très-admissible pour un petit État, n'est pas en rapport avec nos mœurs, nos habitudes et notre organisation politique si bien calquée sur ces mœurs et ces habitudes mêmes, et le Gouvernement l'a bien senti. Il s'est contenté d'ordonner que dans les lycées, les élèves seraient soumis *au régime militaire*, et qu'il y aurait dans chacun de ces établissemens *des maîtres* pour ce genre d'exercices spécialement. (Loi du 11 Floréal an X, art. 11. Arrêté du Ministre de l'Intérieur du) Pour les écoles secon-

daires et pour toutes les maisons d'éducation généralement, il a chargé les Autorités administratives de veiller « à ce que les exercices y » soient combinés de manière à développer, » le plus heureusement possible, les facultés » physiques et morales (Arrêté du 17 Pluviôse » an VI); à ce que le mode d'enseignement et » la discipline intérieure *s'accordent*, *autant* » *qu'il sera possible*, *avec le mode d'enseigne-* » *ment et le réglement de discipline des Lycées.* » (Arrêté du 30 Frimaire an XI.) Enfin, il a poussé la prévoyance, dans la partie gymnastique, jusqu'à ordonner que dans les Lycées, et conséquemment dans les maisons formées sur ce modèle, tous les élèves apprendront à nager. (Arrêté du Ministre de l'Intérieur du) (*)

(*) Il ne sera pas hors de propos de tracer ici l'historique de notre législation, sous le rapport de la Gymnastique scolaire, dans tout le cours de la révolution.

L'Assemblée constituante avait décreté *constitutionnellement* et par un même acte, l'organisation d'une instruction publique et l'établissement de fêtes nationales. En conséquence, un rapport et projet de décret lui fut présenté en 1791. Le rapporteur (M. de Talleyrand) y fait sentir la nécessité « de faire entrer dans l'instruction primaire » des leçons ou plutôt des exercices propres à conserver, à fortifier, » à développer le corps et le disposer pour l'avenir à quelque tra- » vail mécanique. » Il en fait donc l'objet d'un article spécial du projet de décret pour les Écoles primaires. « Pendant les récréations, » on exercera les enfans à des jeux propres à fortifier et développer » le corps (Art. 6.) » Les art. 3, 6, 7 et 8 du projet analogue pour les Écoles de district, offrent des dispositions non moins précises. Le dernier notamment, applicable aux Rhétoriciens, établit qu'*ils seront exercés au maniement des armes, aux évolutions militaires, à la natation, etc.*

L'Assemblée législative n'a fait également autre chose, en matière

De ces dispositions seules, n'est-on pas autorisé à conclure qu'une Gymnastique régulièrement organisée, dans toutes les maisons d'éducation, quelles qu'elles soient, loin de contrarier les vues du Gouvernement, y rentre expressément, et que si cette organisation n'a pas été l'objet d'un Réglement *ad hoc* et positif, au moins elle n'est contraire à aucun des réglemens existans sur les autres parties de l'éducation ? Mais quoi ! le pourrait-elle être, lorsque

---

d'éducation, qu'entendre un rapport et projet de décret que Condorcet lui présenta en 1792; il n'y est traité que de l'instruction proprement dite; mais on y annonce que les fêtes nationales et *la partie gymnastique de l'éducation*, seront l'objet d'un décret à part dont le comité d'instruction devra soumettre le projet à l'Assemblée.

La Convention nationale a fait absolument de même dans son premier décret d'organisation des 29 Frimaire et 5 Nivôse an 2. Elle y charge son comité de lui présenter à un jour fixé un projet d'établissement de *fêtes civiques, jeux et exercices nationaux.*

La loi du 17 Brumaire an 3, relative aux Écoles primaires, offre à cet égard les dispositions les plus précises. Il y est dit (art. 3, 4, 5 et 6 du titre 4) que « les élèves seront instruits dans les exer-» cices les plus propres à entretenir la santé et développer la force et » l'agilité du corps. En conséquence, les garçons seront élevés aux » exercices militaires, on les formera à la natation, et une instruc-» tion sera publiée sur la nature et la distribution des autres exer-» cices gymnastiques, tels que la course, la lutte, etc. »

La même Assemblée, par son décret du 7 Ventôse an 3, portant établissement des Écoles centrales, ordonna (art. 2) qu'il y aurait dans chacune d'elles *un professeur d'hygiène*, disposition assez singulière ; et qu'on ne peut guères entendre que dans le sens d'une gymnastique théorique dont la mise en pratique devait avoir lieu par le ministère de maîtres particuliers subordonnés au professeur et dirigés par lui.

Enfin, la Convention a rendu le 3 Brumaire an 4 sa dernière loi

d'ailleurs une loi commune, non moins précieuse, non moins respectée et digne de l'être, appelle tous les enfans de la Patrie à porter presque au sortir des classes, les armes pour sa défense? Je dis plus; dans la nécessité où cette loi les met de fortifier leur constitution physique, et de contracter, dès leur plus bas âge, des habitudes vigoureuses, si l'on pouvait un instant supposer que le temps à donner aux exercices dont il s'agit, prendrait un peu sur

---

organisatrice de l'éducation nationale dans toutes ses branches. Cette fois il n'est plus question de gymnastique, encore moins d'*hygiène*; seulement le titre 6 consacré aux fêtes nationales, porte qu'elles consisteront, entre autres choses, *en divers jeux publics, propres à chaque localité.*

Par quelle fatalité, par quel renversement d'idées, la gymnastique scolaire qui d'abord avoit excité toute l'attention de nos premiers législateurs, paraît-elle avoir graduellement, aux yeux de leurs successeurs, perdu de son intérêt et de son importance, au point de finir par être totalement perdue de vue, dans les projets d'organisation nouvelle, présentés encore depuis la loi du 3 Brumaire?

Dans le cours de l'an 7, au Conseil des 500, deux commissions se sont succédées pour tracer un plan d'éducation publique. Dans les deux rapports et projets de décret qui en ont été le résultat, tout est dirigé vers l'instruction, vers la science, et de gymnastique..... pas un mot. Les Ecoles primaires n'y devenaient rien moins que *le péristyle du Temple des Arts*; entre celles-ci et les Écoles centrales, il y avait *des Ecoles primaires renforcées*, et par-là, suivant la remarque ingénieuse d'un de nos représentans d'alors, il semblait que tout Français était destiné à commencer par l'École primaire, pour finir par l'Institut national. Un seul représentant, et c'est celui dont nous parlons, qu'on a vu depuis avec regret quitter la carrière politique pour rentrer dans celle qu'il avait d'abord parcourue avec honneur, et où son talent lui garantissait des succès nouveaux; un seul, dis-je, s'est prononcé avec énergie contre cette omission si contrastante avec les opinions précédemment émises, et

celui dont l'emploi est déterminé pour d'autres études, tout ne céderait-il pas à une considération si puissante? Mais encore une fois, cet empiétement n'est pas nécessaire; le Gouvernement a pourvu à tout. En imposant aux élèves le régime militaire, il a explicitement autorisé toutes les dispositions que ce régime, pour remplir son objet, entraîne et nécessite; seulement il a laissé à la sagesse des instituteurs la libre destination des jours de la semaine et des heures

---

a prouvé le ridicule du système nouvellement adopté. Voyez l'opinion de M. *Andrieux*. (Moniteur des 5 et 13 Floréal.)

Heureusement les nouveaux projets n'ont pas eu de suite. Un système si absurde ne pouvait conserver faveur auprès des Autorités qui ont succédé à celles de l'an 7, et la loi du 11 Floréal a paru enfin. On en a rapporté ci-dessus les dispositions favorables à la Gymnastique. Sans doute elles pourraient l'être encore davantage, et l'on ne peut s'empêcher de le souhaiter ici vivement; mais telles qu'elles sont enfin, il est aisé de prouver qu'en cela même, les législateurs de l'an 10 ont plus fait que toutes les législatures précédentes.

En effet, « il y a un art de former le corps aussi bien que les » esprits; cet art était bien connu des Anciens, et *c'est notre non-* » *chalance qui nous l'a fait perdre.* » Qui croirait que c'est Bossuet, le sévère Bossuet qui parle ainsi (*Hist. univers.* 3.e partie, §. 3.); mais un *art* ne s'apprend pas sans *maîtres*. Or, les auteurs de la loi du 11 Floréal, ne se sont pas contentés de dire comme en 1791, en 1792 et en l'an 3, *il y aura des exercices*, etc.; ils ont dit : il y aura un régime militaire et des maîtres d'exercices; ce qui est bien autrement obligatoire et positif. Établis pour les lycées nominativement, ce régime et ces maîtres le sont implicitement pour les écoles secondaires, par les Arrêtés du 17 Pluviôse an 6, et du 30 Frimaire an 11, et certes, si quelque Administrateur en chef trouvait, de manière ou d'autre, les moyens d'appliquer la même disposition aux écoles du 1.er degré, cette application serait trop conforme à l'esprit de la loi générale, pour qu'elle ne pût être approuvée en tout point.

du jour qu'il n'a pas spécialement consacrés à un emploi littéraire ou scientifique.

Reste donc à examiner comment dans le fait ce temps précieux est employé dans les écoles. Ne craignons pas de le dire : Profondément indifférens en général sur le genre d'amusemens de leurs élèves, dans ces instans toujours trop courts pour cette vive et ardente jeunesse, mais assez longs encore aujourd'hui pour remplir convenablement l'objet qu'on a ici en vue, les maîtres les laissent suivre en cela leur fantaisie. Aussi dans l'emploi qu'ils en font, reconnaît-on trop souvent l'influence des habitudes sédentaires, d'une contrainte habituelle et d'un goût déjà dépravé. (*)

Sous tous les rapports, cette indifférence est coupable, il faut le dire, et si chez beaucoup de maîtres dignes d'estime à tous égards, elle ne peut être précisément qualifiée telle, elle est au moins bien peu réfléchie. Combien, même sous les rapports moraux, n'importerait-il pas que nos jeunes gens parussent fréquemment sous les regards du Public, le prissent pour juge du développement heureux de leurs facultés en tout genre, attachassent du prix à ses suffrages, et par leur bonne tenue, par l'agilité de leurs mouvemens, par la grace décente et

(*) Nous avons vu quelque part les enfans jouer publiquement aux cartes, et ce genre d'amusement être autorisé comme tous les autres.

l'assurance de leur maintien, fissent de continuels efforts pour les mériter? C'est assurément au défaut des institutions seules propres à leur inspirer cette émulation d'un genre nouveau, qu'il faut attribuer cette gaucherie, cette roideur qui frappe en eux au premier coup-d'œil, et avec ce mélange d'embarras, de maladresse et de rusticité qui se remarque dans toutes leurs manières, une timidité niaise qui n'est pas celle de l'innocence, car elle peut s'allier avec tous les vices du cœur, mais qui n'en est que plus propre à les rendre inhabiles à tout, et à paralyser tous leurs moyens. C'est par-là qu'un jeune homme au sortir des classes, ayant à la fois à former son intelligence et sa personne, se voit chargé d'une double tâche avant d'entrer dans le monde et d'y pouvoir prendre sa place; d'abord les études nouvelles que la profession qu'il doit embrasser rend nécessaires, et auxquelles ses études précédentes l'ont souvent très-peu préparé; ensuite la nécessité de former ses manières, de se polir, de se dégrossir en tout point; en un mot sous le rapport moral et physique, une éducation presque toute entière à recommencer. Au moins les institutions locales et scolastiques dont on donne ici l'idée, lui en épargneraient une partie.

Que sera-ce si, *même sous le rapport littéraire*, on parvient à prouver que ces institutions auraient encore un avantage sensible?.....

Que dis-je ! produiraient presque infailliblement ce que sans elles on a tant de peine à faire naître, une ardeur générale, un progrès constant dans tous les genres d'étude? Tout se tient et s'enchaîne dans notre nature morale. Si on ne parvient à rien de grand et d'élevé, si on n'a des succès dans aucun genre, sans un ardent désir de réussir, et conséquemment sans une certaine force d'ame qui nous dispose à vaincre de grandes difficultés, cette force, une fois mise en action pour un objet quelconque, s'exercera sur les autres objets qui nous seront ensuite offerts, et dont la possession pourra nous tenter également. Les succès dans une carrière semblent être un garant de ceux à obtenir dans une autre, sont au moins un motif pour entrer dans celle-ci avec plus de confiance, avec une ardeur nouvelle, et plus même les deux genres de mérite que ces deux carrières supposent, semblent opposés, plus l'éclat que leur réunion répandrait sur nous, a droit de tenter notre envie, et nous dispose à tout faire pour l'effectuer. Il est donc vrai de dire que le jeune homme qui l'aura emporté sur ses concurrens en agilité, en force, en adresse, voudra aussi disputer le prix du savoir, sur-tout (de grace, Lecteurs, remarquez ceci) sur-tout si dans les deux genres à la fois des efforts également heureux sont signalés comme ils méritent de l'être, et honorés d'une récompense extraordinaire. Comment n'a-

t'on pas vu le parti qu'en ce cas on pouvait tirer de ces deux espèces d'émulation pour les exciter l'une par l'autre, pour mettre en opposition les avantages naturels et les avantages acquis, pour tirer de leur séparation ou de leur réunion, suivant les cas, un correctif pour la vanité, et des leçons profitables, ou enfin si cette réunion d'avantages si différens par leur nature, est réellement une chimère, pour faire décider entre eux la préférence? Mais cette réunion aurait lieu très-souvent, il n'en faut pas douter, et dans ce sens il faut reconnaître combien est vraie, en éducation, cette idée de l'Écrivain célèbre que j'ai cité tout à l'heure, tout en me justifiant de cette citation aujourd'hui si *intempestive*, mais dont cette fois je ne puis m'empêcher de faire valoir ici le témoignage, comme concluant en cette matière. « N'espérez pas, dit-» il, former des Héros, si vous ne formez » d'abord des polissons (Emile, liv. II.) » Mais ce mot *former* suppose dans les deux cas des instituteurs, des élèves, une instruction régulière, une méthode suivie; en d'autres termes, ce sera d'un côté des Écoles pour ce qui peut faire les *Héros* en science, en talens, en tout ce qu'on voudra; de l'autre et *d'abord*, ce sera.... qui osera me contester cette conséquence? des Écoles de polissonerie.

Si cette expression paraît déplacée dans un sujet grave, on me la pardonnera en cette oc-

casion, parce qu'elle m'est fournie par un homme qui savait employer à propos tous les termes de notre langue, et qu'aucun lecteur de bonne foi ne prendra le change sur le vrai sens de celui-ci.

Si l'on sent néanmoins une sorte de répugnance à appliquer cette expression à des établissemens tels que les Lycées et les grandes maisons formées sur ces modèles, cette répugnance s'affaiblit, tout le monde l'avouera, si on l'applique à celles formées sur un plan moins vaste, moins sévère, aux Écoles primaires, par exemple, et à toutes celles qui y peuvent être assimilées. Là sur-tout on doit sentir le prix d'une Gymnastique organisée, même pour le plus bas âge. Eût-on mille objections à opposer à cette idée, la loi de conscription dont j'ai déjà parlé, cette grande considération à laquelle tout cède, m'y ramène encore impérieusement. Je réclame des lecteurs un dernier moment d'attention et de patience pour ce qui me reste à dire sur ce point.

L'Annuaire descriptif de ce département pour 1806 et celui pour 1807 qui y fait suite, ont présenté dans tous leurs détails les tableaux de la conscription militaire depuis l'an 9 jusqu'à 1806 inclusivement. Qui n'a pas été frappé de ce résultat affligeant, et même honteux, qu'ils présentent à l'observateur, résultat par lequel il est bien constaté que sur le nombre des hom-

mes *en âge* de porter les armes, UN PEU PLUS DE MOITIÉ seulement est *en état* de le faire pour le service de la Patrie ? (*) De pareilles observations, à notre connaissance au moins, n'ont pas été faites dans d'autres départemens que celui-ci, ou au moins les résultats n'en ont pas été publiés ; mais tout porte à croire que les mêmes causes agissant également partout, ont partout produit à peu près les mêmes effets. Ces causes de différente nature n'ont pas été assignées dans les deux Annuaires qu'on vient de citer ; le temps et l'espace ne l'ont pas permis ; mais puisque l'occasion nous y ramène, nous n'hésitons pas à désigner comme la première de ces causes, la plus influente, la plus générale, les petites Écoles de ville et de campagne, l'absurde et inhumaine pratique qui y fait entasser et clouer sur des bancs, pendant des journées entières, de pauvres créatures dont les parens se trouvent heureux d'être débarassés à ce prix.

Quoi ! dans un siècle où l'esprit de réforme et de perfectionnement s'est étendu sur tout,

---

(*) Ce ne serait qu'*un peu plus du tiers*, si toutes les réclamations pour infirmités étaient admises ; (*Voyez* l'Annuaire pour 1807, page 29.) Or, sans accuser les Conseils de recrutement d'une extrême rigueur, on peut bien croire que tous ceux qui se hazardent à faire ce genre de réclamation auprès d'eux, ont au moins l'apparence d'une infirmité quelconque à faire valoir, et qu'entre un réclamant admis et un reclamant rejetté, la différence n'est que du plus au moins.

lorsque le célèbre *Pestalozzi*, et parmi nous MM. *Maudru*, *Choron*, et d'autres bons esprits ont à l'envi simplifié la méthode d'instruction première, et par des expériences concluantes ont prouvé qu'un an ou deux au plus, et dans ces deux années, deux heures par jour suffiraient communément pour apprendre aux enfans du peuple ce qu'il leur importe de savoir, quoi ! des preuves si bien acquises n'ont rien encore fait changer aux usages reçus ! Cinquante enfans à la fois, dès qu'ils peuvent tenir un pseautier dans leurs petites mains, sont dès le matin réunis dans l'étroite et sale demeure d'un porte-férule, mi-paysan, mi-prêtre ; là, silencieux, assis, et pressés l'un contre l'autre, dans l'attente du demi-quart d'heure que le maître peut employer pour faire épeler chacun d'eux, les miasmes qu'ils respirent sont pour eux l'atteinte la moins redoutable et la moins mortelle. Un homme fait n'y résisterait pas, et c'est là pourtant que va s'engouffrer, quelquefois pour 8 et 10 ans de suite, toute une génération naissante ; c'est là que croissent et se fortifient les bras nécessaires à tous les besoins de la société et de la Patrie..... En vérité, lorsque telle de nos communes rurales qui manque d'école et qui en demande une à grands cris, parvient à l'obtenir, je me sens beaucoup moins disposé à l'en féliciter qu'à l'en plaindre. (*)

(*) J'ai sous les yeux, en ce moment même, le plus triste exemple de l'effet d'une petite école sur un enfant de 4 ans dans mon voi-

Ce serait abuser de la patience des lecteurs et paraître même se défier de leur intelligence, que d'étendre ces développemens plus loin, d'insister encore sur les propositions précédemment établies et sur les preuves de raisonnement et de fait dont on a cru devoir les appuyer. C'est par ce même motif que cette digression sur l'éducation en général, étrangère en apparence à ce qui fait proprement l'objet de cet écrit, nous semble n'avoir pas besoin d'être justifiée. Ils sentiront très-bien la liaison qui existe entre cette dernière partie de notre ouvrage et la première; car ils n'auront pas manqué de suivre avec nous le fil qui a dû nous conduire. Avec nous ils auront saisi les rapports étroits et nécessaires qui subsistent entre l'*esprit départemental* tel qu'on doit le concevoir, les *jeux publics* dont nous avons donné l'idée, et pour la génération qui s'élève, dans toutes les maisons où elle est reçue, cette *Gymnastique organisée* dont nous avons fait sentir le besoin. (**) Avec

---

sinage. Il y a 6 mois, je le voyais, sous ses haillons, brillant de toute la fleur du jeune âge, vif et gai, beau *comme l'espérance*, eut dit Madame de Staël en le voyant. Je l'ai revu, ces jours derniers, pâle, couvert d'ulcères, respirant la peine et la douleur, porté par sa mère, qui n'osait pas l'abandonner à sa faiblesse. Tendre et intéressante victime! je ne puis donner l'idée d'un contraste plus affligeant. J'ai interrogé la mère sur la cause de ce changement si subit, et c'est moi qui la lui ai fait connaître; elle ne s'en doutait pas. Pour suffire aux soins maternels réclamés par d'autres enfans, elle avait envoyé celui-ci à l'école.

(**) Ceux de nos lecteurs qui, pénétrés comme nous de l'importance d'une pareille institution pour tous les âges, voudront ob-

nous aussi ils concluront peut-être que jusqu'à ce que l'opinion publique bien prononcée sur ce dernier point, ait enfin donné à l'Autorité l'idée d'intervenir par un réglement aussi sévère et minutieux en ce genre que ceux qu'elle a

---

tenir sur ce point des idées exactes et positives, avec des détails et un projet d'application que le plan de cet écrit ne comportait point, qui voudront même voir un projet de ce genre réalisé complètement et avec un grand succès dans une maison d'éducation nombreuse et renommée, (il est vrai que ce n'est pas en France), trouveront tout cela parfaitement exposé dans un ouvrage Allemand intitulé : *Gymnastique de la jeunesse*, qui n'est point traduit et qui sans doute mériterait bien de l'être, mais dont les Auteurs de la Bibliothèque Britannique ont donné, il n'y a pas longtemps, quatre extraits fort étendus. L'espace nous manque pour en donner ici l'idée même la plus succincte; mais au moins nous en extrairons le tableau suivant qui offre comme le *résumé pratique* de tout l'ouvrage, et qui ne peut manquer de fournir beaucoup matière à réflexion.

TABLEAU de la distribution du temps à l'école de SCHNEPFENTHAL, *dans la Basse-Saxe.*

Age.	Heures de sommeil.	Heures de veille.	Étude.	Repas.	Exercices du corps.
7	9	15	1	4	10
8	9	15	2	4	9
9	9	15	3	4	8
10	8	16	4	4	8
11	8	16	5	4	7
12	8	16	6	4	6
13	8	16	7	4	5
14	7	17	8	4	5
15	7	17	9	4	4

Bibliothèque Britannique. (*Littérature, Vol.* 27, *N.°* 3.)

donnés pour les autres parties de l'éducation, peut-être n'y a-t-il aucun changement heureux à espérer en celle-ci. De là cette triste conséquence que, jusques-là peut-être, il y aurait de la folie à insister davantage sur des projets de jeux et de fêtes publiques qui, totalement en opposition avec la pratique établie dans toutes les Écoles, ou du moins n'étant pas secondés par elles autant qu'ils pourraient et devraient l'être, par cela seul sans doute manqueraient dans leur base.

En entreprenant dans cet écrit de faire sentir l'importance et la nécessité d'un *esprit* fait pour animer et lier entre eux tous les membres d'un Corps social déjà assez étendu, mais qui n'est lui-même qu'une portion d'un autre Corps cent onze fois plus vaste et auquel nous faisons tous gloire d'appartenir, on croyait n'y trouver que la matière d'un article de journal de 7 à 8 pages tout au plus, et cette matière s'est étendue beaucoup au delà de ce qu'on avait d'abord imaginé. Que ce soit au surplus la faute de l'Écrivain qui n'a pas su se borner dans ses développemens, ou celle du sujet aussi neuf que fécond qui a rendu ces développemens nécessaires, on peut l'offrir en substance aux méditations des Amis de la Patrie et du bien public dans le *Résumé* que voici :

Si nous considérons, d'un côté la vaste étendue de l'Empire, et la diversité de ca-

ractère et d'habitudes que, d'une de ses parties à l'autre, mille causes naturelles déterminent, de l'autre la nature de nos affections d'autant plus vives que leur objet se rapproche de nous, d'autant plus faibles qu'il s'en éloigne, nous sentirons que l'Esprit public français, pour exister réellement et d'une manière durable, a besoin de se composer d'esprits locaux, si l'on peut parler ainsi, qui en deviendront les élémens nécessaires. Ces élémens d'une identité parfaite, l'un par rapport à l'autre, et déterminant, par le fait seul de leur existence, celle d'un grand Tout identique lui-même et *consubstantiel* avec eux, sont, dans chacune des divisions actuelles de l'Empire français, l'*Esprit départemental*.

Cet esprit naîtra d'autant plus facilement et se consolidera d'autant mieux que les habitans d'un même département auront plus d'objets communs et indivisibles dont l'existence et la conservation leur seront chères, plus de moyens de s'instruire de leurs affaires générales, d'en conférer entre eux, ou de s'en occuper dans leur intérieur, plus d'occasions enfin de se rapprocher, et de fixer leur attention sur la *chose départementale*. Sous ce rapport, les Corps collectifs établis par la loi constitu-

tionnelle, et les Autorités centrales, dans toutes les parties d'administration, offrent une garantie certaine. Toutes les associations libres qu'une vue d'intérêt général fera former, y auront encore une influence proportionnée à l'importance de leur objet ; elles ne sauraient donc être trop encouragées, trop nombreuses.

Mais dans les Corps collectifs légalement constitués, l'intérêt de chaque portion du territoire dont chaque membre est le représentant naturel, puis l'intérêt du représentant lui-même, peuvent faire méconnaître l'intérêt général. Cette chance, naturellement à craindre, force à chercher un nouvel appui à l'esprit départemental. Cet appui se trouve dans une autre Autorité centrale dont l'unité d'action et d'intérêt est suffisamment garantie par sa concentration en un seul homme. Si, par une conduite soutenue, le dépositaire de cette autorité acquiert chaque jour plus de droits à la confiance et à l'affection de tous les Administrés, ces sentimens communs à tous forment entre eux un lien de plus et un lien très-étroit, plus fort dans son action que celui qui résulte de l'existence des Corps collectifs ; mais ce lien n'est point durable, puisqu'il a sa cause unique dans l'existence d'un

seul homme. Donc pour que l'Esprit départemental soit réellement fondé, pour qu'il puisse chaque jour s'alimenter, s'accroître et se conserver dans sa pureté et son énergie, la coopération des Corps collectifs et de l'Administrateur en chef ne paraît pas encore suffire; il faut trouver à l'Esprit départemental de nouveaux appuis encore, et s'il est possible, non de simples appuis, mais une base réelle, durable et à l'abri de toute objection.

On ne peut contester l'influence puissante qu'exercera sous ce rapport la multiplication des écrits, soit publiés officiellement, soit commandés par l'Administration ou seulement provoqués et encouragés par elle, et qui auront, en quelque matière que ce soit, le département pour objet. De ces écrits le plus recommandable, le plus utile sans doute sera celui qui, sur le modèle des comptes et rapports annuels publiés par le Gouvernement lui-même, fera connaître chaque année aux Administrés l'état présent de leurs affaires, comparativement à leur état précédent, celui de leurs besoins, de leurs ressources, de leurs espérances pour l'avenir. Après celui-là, d'autres ouvrages d'un intérêt moins présent, mais de nature à être toujours lus et

consultés, auront aussi un très-grand prix. Nous les avons désignés l'un après l'autre dans l'ordre de leur importance et de leur influence présumable sur les habitudes, l'esprit et les sentimens de leurs lecteurs.

Mais enfin ces lecteurs, en quelque nombre qu'ils puissent être, ne seront toujours qu'une très-petite partie de la masse commune. C'est cependant de cette masse qu'il faut essentiellement s'occuper. Ce que nous voulons faire naître en elle n'est pas une simple opinion ; c'est un sentiment, une affection du cœur; donc il faut émouvoir les cœurs. Ils ne se prendront que par les yeux, c'est-à-dire par des fêtes départementales, cantonales, communales, fêtes populaires enfin et vraiment dignes d'être nommées telles, parce que le peuple, tout à la fois acteur et spectateur, en sera le sujet et l'ornement, parce que tout y tournera au profit des mœurs et de la Patrie, parce qu'il y puisera chaque fois de nouveaux motifs d'aimer son lieu natal et ceux qui l'habitent avec lui.

On sent que pour avoir à la fois de l'éclat, du charme et de la majesté, des fêtes de cette espèce doivent être l'objet d'un concours universel où les citoyens même du premier rang ne dédaigneraient

pas de figurer, où la jeunesse sur-tout viendrait, sous les yeux du public, montrer les fruits d'une éducation soignée et mériter des louanges. Dans cette vue, borner son émulation et ses efforts à des exercices littéraires et scientifiques, ce serait manquer le but qu'on veut atteindre. Mais comment proposer à son émulation naturelle une carrière d'un genre tout autre, si rien n'a été fait d'avance pour la préparer à s'y distinguer, si une éducation toute dirigée vers la science et la culture de l'esprit, fait complétement négliger comme inutile et même comme digne de mépris, ce qui, dans les fêtes proposées, la ferait cependant briller avec plus d'avantage, la force, les graces extérieures, l'adresse, l'agilité?.....

C'est ici que les idées de l'Écrivain ont dû paraître prendre tout à fait le caractère d'une rêverie. Car elles nécessiteraient dans les usages adoptés, et dans la pratique établie en certaine partie de l'éducation, un changement qu'à la vérité la loi pleinement autorise, mais que moins que jamais peut-être il est permis d'espérer. Était-ce une raison pour s'en taire? Non, sans doute. Lorsque l'existence d'un esprit départemental est si ardemment désirable, nous avons cherché de bonne foi tous les moyens possibles de le *fonder* en France. Dans cette

vue, un vain respect pour de vieilles habitudes qu'aucun motif raisonnable ne peut justifier, ne devait pas nous fermer la bouche sur celui de tous ces moyens que les faits historiques, la raison, le sentiment démontrent être le premier à mettre en œuvre. (*)

(*) Établir la nécessité d'un Esprit départemental, puis rechercher tous les moyens propres à le faire naître, à le fonder véritablement et à l'alimenter sans cesse, pour lui assurer enfin l'empire sur les cœurs, et lui donner toute l'énergie qu'il peut avoir, tel est, comme on l'a vu, le double objet de cet écrit. Au fond tout se réduit à cette idée simple et confirmée par l'expérience, qu'un objet déjà important et digne d'intérêt par lui-même, tel que la grande division territoriale à laquelle chacun de nous appartient, nous deviendra d'autant plus cher et plus précieux qu'il se confondra plus avec notre existence morale, qu'il nous touchera et nous pénétrera en quelque sorte plus constamment et par plus de points. Or, c'est ce qui, pour le cas proposé, arriverait infailliblement, si chaque citoyen, dans ses relations politiques et civiles, dans ses habitudes sociales et domestiques, dans les livres de sa bibliothèque, et jusques dans ses amusemens et ses promenades, trouvant toujours à s'occuper de son département, ne pouvait en quelque sorte faire un pas et jetter les yeux autour de lui, sans voir quelque chose qui le lui rappellât avec un sentiment de juste orgueil, de reconnaissance et de plaisir. Que nos idées et nos projets dans cette vue soient approuvés ou non, on ne pourra au moins se méprendre sur le sentiment qui nous les a inspirés et qui est commun à chacun de nous, l'amour de notre grande et belle patrie, le zèle le plus ardent pour sa prospérité et sa gloire. Mais en réfléchissant sur ce sujet aussi mûrement que son importance l'exigeait, nous avons dû chercher d'avance, pour les prévenir, les objections qu'on pouvait nous opposer avec quelque avantage, et nous les avons présentées et réfutées de notre mieux, *hors une seule*, parce qu'elle est réellement très-forte, même indestructible. Il est temps de l'exposer ici, et cependant disons d'avance que loin de nous porter à

renoncer à nos idées, cette même objection au contraire tend à nous y affermir davantage. Cette contradiction apparente va bien aisément s'expliquer.

Depuis qu'on a si bien reconnu et déterminé toute l'influence des mots, comme signes représentatifs de nos idées, sur notre faculté de penser et de concevoir, on sent mieux que jamais quelle est l'importance d'un *nom* ou dénomination générique une fois attachée à une corporation, à un Corps collectif quelconque. Cette importance a été, même de tout temps, si bien sentie, que dans les révolutions politiques, les instigateurs d'un dessein quelconque qui demandait le concours d'un grand nombre de volontés, ont toujours et avant toute chose imaginé un nom pour désigner la faction nécessaire à leurs vues, souvent même avant que cette faction existât réellement, et ce nom seul quelquefois imaginé à plaisir, même bizarre ou burlesque, et sans rapport nécessaire à l'objet qu'il devait désigner, a suffi pour lui donner l'existence. Qui ne sent aussi tout le degré de force et d'entraînement qu'ont pu devoir les *Wighs* et les *Torys* en Angleterre, les *Guelfes* et les *Gibelins* en Italie, les *Gueux* en Flandre, les *Sans-Culottes* parmi nous, etc., à cette dénomination précise, qui fixant les idées de chaque intéressé, devenait sa ligne de mire, son point de ralliement, et qui peut dire à quoi se seraient réduites sans cette ressource la force et l'influence réelles de ces mêmes partis qui ont ensanglanté les Empires?

En appliquant cette idée à ce qui fait l'objet de cet écrit, on voit aussitôt que dans presque tous les départemens, si l'on y conçoit la possibilité d'un esprit local et vivifiant qui en anime toute la population, chacune à part, cependant chacun de ces Corps collectifs est et sera toujours privé d'un *nom* ou signe désignatif, clair, précis, applicable à chaque habitant, et analogue au nom nouvellement imposé à son territoire. Si cinq ou six de ces noms nouveaux se prêtent assez facilement à ces analogies, de manière à ce qu'on pût dire un jour sans difficulté les *Sequanais*, les *Correzains*, les *Loiretins*, etc., tous les autres s'y refusent absolument, et certes, on n'aura jamais l'idée de désigner sous les noms *d'Ile-et-Vilainois*, par exemple, de *Loir-et-Cherois*, *Indre-et-Loirois* ou autres, les Bretons et les Tourangeaux du temps passé. Il en est de même dans toute l'étendue de l'Empire, et dès lors impossibilité reconnue de donner jamais à l'esprit dont l'idée nous a tant occupé dans le cours de cet écrit, cette *base* d'une nature toute particulière, et qui, ne refusons pas d'en convenir, vaudrait bien toutes celles ensemble que nous avons imaginées en remplacement,

En convenant de la force et de la vérité de cet argument, hâtons-nous d'ajouter que cette impossibilité même d'un nom désignatif et précis, applicable à chaque Français comme habitant d'une des nouvelles divisions territoriales de l'Empire, rentre bien dans notre idée premiere, qu'elle consolide notre système, et que, tous tant que nous sommes, nous devons nous en féliciter beaucoup. Dès le moment en effet que cette désignation nominative aurait lieu, l'esprit départemental pourrait prendre tout le caractère d'un esprit de corps; il cesserait d'être un élément de l'esprit national, mais deviendrait esprit national lui-même plus resserré dans ses limites, et par-là d'autant plus dangèreux et plus actif. Il serait enfin dans un sens indépendant et absolu, ce qu'il ne doit jamais être que dans un sens dépendant et relatif. Il n'y a pas à douter un instant que les Auteurs de notre division territoriale actuelle, ont, dans leur sagesse, prévu les conséquences d'une nomenclature qui se serait prêtée à des analogies de la nature de celles dont on vient de parler. Par quelle fatalité malheureuse la *Vendée* a-t-elle donc pu offrir une exception à cette règle de prudence qu'ils s'étaient prescrite, et ses habitans y trouver le triste avantage d'une dénomination commune qui n'a pas dû peu contribuer à augmenter et prolonger leurs malheurs!

L'impossibilité naturelle de trouver dans les noms actuels des départemens un adjectif analogue pour en désigner les habitans, est donc favorable à nos idées sur l'esprit départemental, est un motif de plus pour les faire valoir. Une autre circonstance non moins heureuse sous le même rapport, qui n'est pas plus que la première l'effet du hazard, mais bien celui d'une haute prudence que nous ne saurions trop bien apprécier, résulte de l'organisation actuelle de l'Armée active, qui ne permet pas qu'on y distingue, comme on l'a fait dans les premières années de la révolution, les militaires d'un département de ceux d'un autre, et qu'ils y forment autant de bataillons ou corps séparés. Les avantages présens et très-sensibles qui pouvaient résulter de cette séparation, sous le rapport de l'émulation guerrière et même de l'esprit départemental, ne pouvaient entrer un instant en balance avec les chances terribles qu'elle mettait en droit de redouter pour l'avenir, avenir aussi éloigné qu'on voudra, mais qui n'en devait pas moins être prévu.

Enfin, une considération dernière et que nous eussions dû peut-être beaucoup plutôt faire valoir, pour rassurer d'autant mieux sur cet isolement prétendu qu'on croirait devoir être tôt ou tard l'effet de l'Esprit départemental, est celle-ci : on a vu quelle influence

puissante devaient avoir sur cet esprit les institutions centrales dès à présent existantes, et toutes celles de même nature qu'on y pourrait ajouter encore ; pour exercer une influence toute pareille sous le rapport de l'esprit national, d'autres institutions centrales absolument analogues n'existent-elles pas déjà pour l'Empire français tout entier? Et qui s'oppose à ce que celles encore dont nous avons fait sentir la nécessité pour chaque département en particulier, ne reçoivent dans la capitale et dès le moment même de leur création, cette vaste extension qui les rendrait nationales et d'un intérêt commun pour tous les Français ? On n'a pas pu nous supposer un instant un système contraire à cette grande et belle idée; elle s'y lie au contraire essentiellement, et ce que nous souhaiterions même le plus vivement, ce serait qu'on ne songeât jamais à l'en séparer.

En un mot l'impossibilité de trouver dans les noms actuels des départemens de la France, un nom analogue propre à en désigner les habitans indigènes, l'incorporation des défenseurs que chacun d'eux fournit à la patrie, dans tous les cadres de l'Armée indistinctement, et cette idée enfin toute naturelle et intimement liée à notre système, d'appliquer à la France en corps tout ce que nous avons cru devoir proposer pour chacune de ses parties privativement, voilà sans doute plus qu'il ne faut pour rendre tout à fait chimérique l'objection prévue et refutée dès le commencement de cet écrit, qui tendrait à faire craindre que l'Esprit départemental pût un jour changer de nature en se fortifiant, s'isoler au milieu de la grande Patrie, et devenir un centre d'action indépendant. Eh ! n'eussions-nous même pas tous ces motifs de sécurité et de confiance, il faudrait chasser encore une crainte qui nous fait injure, qui même implique contradiction avec l'esprit de subordination et de concorde, les affections pures et les vertus généreuses qu'un vif amour pour le lieu natal présuppose ou fait naître infailliblement. Car remarquons le bien : de tous ceux que notre histoire nous montre armés d'un fer rebelle, résistant à l'Autorité légitime, et déchirant le sein de la mère-patrie, y en a-t'il eu un seul qui ait eu ce sentiment pour mobile, qui ait agi en la moindre chose pour les intérêts de la cité ou de la province qui l'avait vu naître ou qu'il affectionnait particulièrement ? au contraire ne les a-t'on pas vus tous mûs constamment par leur intérêt personnel, par des passions dominatrices, haineuses, destructrices de tout ordre et de tout bon sentiment humain ? Un amour vrai pour le lieu natal n'inspire donc pas de telles passions ; tout ce qu'il imprime dans les cœurs est désintéressé, paisible, bienveillant et pur comme lui.

Si de cette considération générale l'on passe à son application à la France, et à la France du 19.e siècle, conçoit-on la possibilité qu'aucun Français puisse jamais se décider à rompre le nœud sacré qui lie sa gloire à la gloire nationale, et son bonheur individuel à celui de la grande Patrie? France! ce nom seul, avec toutes les idées et les souvenirs qu'il rappelle, n'a-t'il pas, comme par un effet magique, le pouvoir de relever l'ame la plus commune, d'électriser les cœurs, et avec le sentiment d'un juste orgueil, d'y exciter les plus nobles et les plus heureux mouvemens? France! si vaste, si magnifique, aimée du Ciel et illustre à jamais! Quel serait celui de tes enfans assez ennemi de lui-même, assez étranger à tout ce qui t'honore aux yeux de l'univers et de la postérité, pour resserrer un jour et n'appliquer qu'à une petite portion de toi-même, cette ardente affection et cet entier dévouement que tu mérites à si haut point? Que nous jettions en effet nos regards sur le passé, que nous les fixions sur le présent, ou que, pas même très-loin dans l'avenir, nous considérions la puissante influence que la France ne peut manquer d'exercer de proche en proche jusques sur le sort des Nations qui semblent aujourd'hui les plus étrangères à ses succès, sous les rapports aussi de la position physique et du climat, de tous les dons de la nature, et des œuvres du génie, et des monumens de la puissance, et des bienfaits de l'industrie perfectionnée, n'avons-nous pas un égal sujet de nous enorgueillir, et de rendre graces au Souverain Être de ses faveurs sans nombre sur le pays que nous habitons? Si tout à l'heure un décret de sa volonté suprême anéantissait le globe terrestre, et que chacun des Peuples qui tour-à-tour ont brillé sur sa surface, eût à venir à son tribunal pour y être jugé sur ses œuvres, pour y recevoir la récompense immortelle et glorieuse ou l'éternel opprobre que les Peuples comme les individus ont à attendre de la Divine Justice, c'est, n'en doutons pas, le bien ou le mal qu'ils auraient fait au monde, c'est l'influence heureuse ou funeste de leurs vertus ou de leurs fautes, de leur sagesse ou de leurs erreurs sur l'esprit et le sort des Peuples venus après eux, qui déterminerait le jugement suprême ; l'Éternel n'a pas d'autre mesure. Hé bien! quel Peuple, déroulant les fastes de son histoire, et contraint d'avouer hautement, sur l'ensemble des faits et des résultats, ses projets, ses vues générales et l'esprit dont il fut constamment animé, quel Peuple aurait à se présenter avec le plus de confiance devant ce Juge redoutable et sévère qu'un vain éclat ne séduit point, et devant lequel toute grandeur humaine n'est que misère et néant? Serait-ce les Grecs? Ce Peuple sans doute ferait

avec raison valoir le bel exemple donné au monde de sa liberté défendue avec autant d'audace que de bonheur, puis l'héritage non moins précieux qu'il a laissé aux Nations de ces Arts qui consolent la vie, qui adoucissent les mœurs, et de ces principes du vrai beau en tout genre, à jamais consacrés dans des monumens impérissables; mais par sa haine et son mépris pour tout ce qui n'était pas lui, par ce nom de Barbares dans lequel il confondait tous les peuples, par son injustice envers ses meilleurs citoyens, enfin par son ambition inquiète et tumultueuse et sa dégénération si rapide, il a mérité bientôt son asservissement, et n'a pas su donner au monde l'exemple non moins nécessaire d'une confédération amie, ayant pour lien l'intérêt de tous ses membres et le bien de l'humanité pour objet. Après les Grecs, osera-t'il paraître ce Peuple dominateur et cruel qui méprisa toujours les Arts de la paix, ce Peuple dont la discipline et la valeur n'ont conquis le monde que pour le laisser en proie, d'abord à de vils et d'affreux tyrans, ensuite à l'innombrable essaim des enfans du Nord, moins à haïr et moins funestes peut-être que ceux dont ils prenaient la place, ce Peuple qui n'a légué à la postérité que de fausses idées de gloire et de grandeur, que des opinions dominatrices, que des exemples de vertus féroces et désastreuses comme lui, et dont la mémoire enfin fait constamment éprouver à l'ami des arts et de l'humanité un sentiment pénible, qui n'est un peu adouci qu'en voyant s'élever sur ce monceau de débris et de lauriers arrosés de sang, la palme innocente des Géorgiques et de l'Énéide?

Après ces deux peuples célèbres, que les Nations modernes vinssent aussi subir leur jugement; qu'offrirait autre chose leur histoire, si ce n'est, dans de plus petites proportions, mais par cela même moins excusables, les mêmes envahissemens, le même égoïsme, les mêmes erreurs, et puisqu'il faut le dire, des *crimes nationaux* cent fois plus grands encore et plus odieux, puisqu'ils ont eu pour cause un froid calcul, et le plus vil des intérêts, la soif de l'or. Mais de toutes ces nations, disons avec confiance que la France, innocente de ces derniers crimes, est celle aussi qui, sous tous les autres rapports, aurait le moins à se reprocher. Ce n'est pas elle qui, sans nécessité, sans danger réel, a dépeuplé le nouveau monde, pour en posséder exclusivement les métaux précieux. Ce n'est pas elle qui, de sang-froid organisant la famine, a dévoué dans l'Inde des millions d'hommes à la mort, et qui encore aujourd'hui spécule tranquillement sur la ruine des peuples les uns par les autres, pour le monopole du commerce de l'Univers. Ce n'est pas elle aussi qui

servant les fureurs d'un tyran superstitieux et jaloux, a porté la désolation et le ravage dans 17 provinces armées pour la défense de leurs droits et de leurs privilèges, et loin qu'on puisse l'accuser d'avoir, par l'intrigue ou par les armes, conspiré jamais contre la liberté d'aucun peuple, c'est au contraire avec son puissant secours qu'une grande République dans le nouveau monde a conquis la sienne, et c'est d'elle seule encore que cinq puissans États en Europe, jusqu'alors victimes de l'oppression ou de l'anarchie, tiennent ou tiendront bientôt le bienfait inestimable de bonnes lois politiques et d'un Gouvernement régulier.

Si de fausses idées de gloire et d'honneur militaire et sur-tout des préjugés de religion, l'ont dans tous les temps entrainée, comme toutes les autres nations, dans des entreprises que leur succès ne justifie pas, outre que ces entreprises blâmables étaient moins l'effet de l'esprit national que de la nature de son gouvernement et du caractère des Chefs qui la conduisaient, de tout temps aussi par combien de bienfaits réels pour l'Europe civilisée, n'a-t'elle pas racheté ces erreurs? Deux fois, sous Charles-Martel, et aux champs d'Austerlitz, elle seule l'a préservée de l'irruption d'un peuple barbare. Ses Paladins, modèles de ceux de toutes les autres nations, ses croisades, presque toutes ses guerres donnent les mêmes idées de générosité valeureuse, d'un secours donné au plus faible, de dévouement à une cause commune à laquelle elle eût pu rester étrangère, et n'est-ce pas elle encore aujourd'hui qui, protectrice et vengeresse des Nations envahies ou humiliées, combat d'une part pour repousser dans leurs déserts les hordes dévastatrices que le Nord essaye encore de vomir sur le Midi, de l'autre, dérange, par des efforts soutenus, l'odieuse spéculation d'un peuple de marchands, et veut garantir à tous les autres la liberté des mers? Armée comme la Grèce pour défendre son indépendance, elle a détruit successivement quatre coalitions bien autrement redoutables que les nombreuses armées du Grand Roi, et a mieux qu'elle mis à profit les fruits heureux de la victoire. A la vérité des excès coupables, même des crimes odieux ont déshonoré cette époque d'ailleurs si glorieuse; en proie à des fureurs intestines, elle a déchiré son propre sein; mais ce déchirement même avait pour cause une illusion louable, une confiance généreuse aux Chefs indignes que le cours des événemens lui avait donnés. Eh! même en les appréciant comme ils devaient l'être, comment n'eût-elle pas été séduite par leur langage? Ces mots *liberté*, *égalité* semblaient si doux qu'ils pouvaient plaire alors même dans des bouches impures, comme ces airs d'une mélodie

si simple, si naturelle et si flatteuse, que la voix la plus grossière ou le plus aigre instrument ne peuvent empêcher d'en sentir encore le charme. Dans ces erreurs et dans tous ces excès enfin, la France au moins n'a nui qu'à elle-même; l'odieux en retombe tout entier sur ses Chefs ou ses agitateurs, et l'on sait aussi la part que ses ennemis ont su y prendre.

Concluons qu'à toutes les époques de son histoire, la France se montrerait à son Souverain Juge comme elle s'est montrée à toutes les Nations, sous des traits honorables, autant qu'à chaque époque les opinions regnantes dans l'Europe et les préjugés reçus l'ont permis. Ces préjugés d'ailleurs n'ont jamais influé que momentanément sur le caractère de ses habitans, et s'ils n'ont pas toujours été les premiers à s'y soustraire, du moins ils n'en ont jamais complétement porté le joug, n'y en eut-il pour preuve que leur résistance continuelle à la puissance papale, et le tribunal de l'Inquisition toujours repoussé avec horreur. Enfin, rendue à elle-même, la Nation en corps a constamment mérité l'estime et la reconnaissance des Peuples par tout ce qu'inspire un caractère généreux, franc, aimable, docile à la voix de la raison et du sentiment. Est-ce l'effet d'un heureux hazard, ou n'est-ce pas plutôt un effet de ce caractère même, que cette circonstance applicable à la France seule, unique dans l'histoire de tous les peuples gouvernés monarchiquement, de six Souverains faits pour servir de modèles à tous les autres, éminemment dignes d'éloges et de gloire, moins encore par ces qualités brillantes si célébrées jusqu'ici par les historiens, que par des vertus publiques, et par les talens et les qualités les plus désirables dans un Chef de nation? (*) *Six* sur 45 (à ne partir que de la seconde dynastie), et en 1024 ans, ce n'est pas, absolument parlant, de quoi peut-être se glorifier beaucoup; mais enfin aucun peuple connu ne peut montrer, dans le même intervalle de temps, six monarques comparables à ceux-là, et combien plus ne nous est-il pas permis d'en tirer vanité, quand nous y pouvons joindre maintenant un septième qui les efface tous, chez toutes les nations et dans tous les temps.

Adde tot ægregias urbes, OPERUMQUE LABOREM....

C'est en ce point sur-tout que notre heureuse Patrie réunissant tous les titres de gloire, tous les moyens de supériorité, d'ascen-

(*) Charlemagne, Charles V, Louis IX, Louis XII, Henri IV, Louis XIV. On pourrait compter aussi les Ministres qui ont mérité notre hommage comme ayant montré autant de zèle pour les intérêts du peuple que pour ceux de leurs maîtres, *Suger*, *D'Amboise*, *Sulli*, *Colbert*, *Turgot*, *Necker*, etc.; et sous ce rapport, il n'y a pas à douter que la France n'eût encore un grand avantage sur toutes les autres nations.

dant et d'influence, doit incontestablement l'emporter dans l'honneur du plus riche héritage à transmettre aux siècles futurs. Ce sera le plus signalé de ses bienfaits, celui qu'elle pourrait avec le plus de confiance faire dès à présent valoir auprès de l'Éternel Bienfaiteur, comme ayant imité son exemple et rempli sa destination sur la terre, mieux que tout autre Peuple, mieux que la Grèce elle-même, ce Peuple pourtant « qui a exercé sur les progrès de l'espèce humaine une influence si puissante et si heureuse, dont le » génie lui a ouvert toutes les routes de la vérité, que la nature » avait préparé, que le sort avait destiné pour être le bienfaiteur » et le guide de tous les âges, honneur que jusqu'ici aucun peuple » n'a partagé. Un seul, continue l'Écrivain célèbre que nous citons » ici, un seul a pu depuis concevoir l'espérance de présider à une » révolution nouvelle dans les destinées du genre humain. La nature, la combinaison des événemens semblent s'être accordés pour » lui en réserver la gloire ; mais ne cherchons point à pénétrer ce » qu'un avenir incertain nous cache encore. » (Condorcet. *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain.*)

Il écrivait ceci en 1793, sous la hache de ses bourreaux, et croyons bien qu'il l'écrirait encore dans le temps où nous sommes, et l'écrirait avec plus d'assurance, parce que cet *avenir* dont il parle est aujourd'hui moins *incertain* que jamais. Outre que les événemens militaires semblent l'avoir décidé pour nous, quels changemens politiques sont survenus depuis, qu'il n'eut pas approuvés lui-même, instruit par la leçon du malheur, désabusé d'illusions trop chères ou prompt au moins à les soumettre à la mesure de l'expérience et de la raison publique? Mais ses vues générales, ses conjectures si honorables pour nous et pour lui-même, restent vraies; et n'est-ce pas déjà une circonstance bien capable de les fortifier, que cette alliance heureuse qui rend notre cause commune à deux des plus grandes nations de l'Asie, qui en dispose les deux Souverains à faire des vœux ardens pour leur *grand Ami*, et les intéresse si vivement à notre gloire et à nos succès? France! dès le moment où la Barbarie, comme une de ces comètes effrayantes qu'on nous disait ministres de la Divinité vengeresse, eut brisé dans son cours et fait rentrer dans la nuit profonde l'astre terni de l'Empire d'Occident, et que ton étoile brillante, s'élévant avec tant de splendeur, vint éclairer sur l'horison de l'Europe la formation d'un Empire nouveau, dès ce moment ta destinée fut d'être pour toujours le modèle, le guide et la bienfaitrice des Nations. En vain quelques-unes ont pu vanter et vanteront encore leur ciel plus constamment pur, la nature chez elles plus prodigue ou plus imposante, plus d'idéal, plus de grandiose,

si on peut le dire, et de majesté dans leurs souvenirs, même en quelque partie des sciences ou dans les productions du génie, des découvertes qui leur appartiennent ou des chefs-d'œuvre dont tu n'as encore pu qu'approcher; c'est sur l'ensemble des avantages, des titres et des moyens qu'en toute espèce de concurrence la supériorité s'établit, et c'est cet ensemble qui te l'assure et qui caractérise ta glorieuse destinée. Maintenant plus confirmée que jamais, elle te garantit pour l'avenir un éclat plus brillant encore, un ascendant toujours vainqueur, une influence et une autorité aussi douce que puissante, tout autrement respectable que celle qui s'établit par la force des armes, puisqu'elle te sera acquise par cette loi de justice et de raison universelle à laquelle tout finit par céder, par l'attrait plus sûr encore du plaisir, des graces, de la délicatesse et du bon goût, par le charme non moins irrésistible des vertus aimables, des qualités du cœur et des talens de l'esprit, la générosité, la franchise, la sociabilité, l'art de vivre, ce premier de tous. Quels garans pour toi plus sûrs de cet Empire heureux auquel les révolutions politiques ne pourront porter atteinte, dont l'étendue n'aura de limites que celles du monde habitable, la durée d'autre terme que celui de son existence.

Salut, terre fortunée, que les dons du Ciel et de la nature embellissent, à qui tous les genres de gloire appartiennent, que le doigt de Dieu a désignée à l'Univers; salut..... mais quelle est mon indigne et ridicule présomption de t'offrir, dans un langage comme celui-ci, un hommage que toutes les Muses ensemble pourraient à peine rendre digne de toi! Dieu me garde de profaner en dépit d'elles cette fleur poétique qui reste à cueillir et non encore offerte à ma patrie. Puisse au moins ce froid et tardif hommage, puissent ces idées jettées sans ordre et si mal exprimées, inspirer bientôt un de leurs plus dignes favoris, et l'exemple heureux du Cigne de Mantoue n'être pas longtemps encore honteusement perdu pour nous.

Nota. *M.* Castel, *dans son poëme des Plantes, a traité ce sujet précisément dans la même forme que Virgile, et y a consacré une quarantaine de vers que même, en faveur de la bonne intention sans doute, M.* Noël *vient d'insérer dans un recueil classique de nos meilleurs morceaux de poësie. Il n'était guères possible qu'un pareil sujet ne dictât que des vers tout à fait médiocres, et il y a quelque mérite en effet dans ceux de M.* Castel; *il n'en est pas moins vrai de dire que l'éloge de la France, encore à faire, attend chez nous un* Cigne *nouveau.*

465